COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION	**125 769 751,17**	**138 857 173,67**
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	120 807 986,77	132 687 265,30
Activités accessoires	1 491 062,01	1 574 833,45
Autres	989 000,00	989 000,00
Montant net du Chiffre d'affaires	**123 288 058,78**	**135 251 098,75**
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 466 202,99	3 592 343,99
Autres produits	15 489,40	13 730,93
Charges d'exploitation	**105 623 169,82**	**114 956 331,54**
Achats de marchandises	113 904,99	82 346,74
Autres achats & charges externes	81 157 362,52	92 784 914,48
Impôts, taxes et vers. assim.	2 114 724,18	2 061 990,56
Salaires et Traitements	10 057 079,62	9 523 551,38
Charges sociales	6 056 641,09	4 918 758,69
Amortissements et provisions	2 850 451,67	3 940 065,80
Autres charges	3 273 005,75	1 644 703,89
RESULTAT D'EXPLOITATION	**20 146 581,35**	**23 900 842,13**
Produits financiers	**2 110 307,88**	**1 930 196,25**
Participation	-107 063,50	133 516,50
Autres intérêts et produits assimilés	295 989,55	3 750,23
Différence positive de change	1 287 578,09	1 792 929,52
Reprises sur provisions et transferts de charges	633 803,74	
Produits nets sur cessions de VMP		
Charges financières	**2 167 302,50**	**2 816 989,42**
Dotations aux amortissements et provisions	317 011,07	587 294,26
Intérêts et charges assimilées	2 592,44	143 854,14
Différence négative de change	1 847 698,99	2 085 841,02
Charges nettes sur cessions de VMP		
RESULTAT FINANCIER	**-56 994,62**	**-886 793,17**
RESULTAT COURANT	**20 089 586,73**	**23 014 048,96**
Produits exceptionnels	708,34	
Charges exceptionnelles	25 320,02	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-24 611,68**	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	465 949,41	410 242,59
Impôts sur les bénéfices	5 068 796,00	5 763 190,00
RESULTAT NET	**14 530 229,64**	**16 840 616,37**

Copie certifiée conforme
François-Xavier Gennetais
Président du Directoire

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2024

L'an 2024,
le 29 mai,
à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 11-121, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS, se sont réunis via TEAMS en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Directoire selon lettre en courrier simple et e-mail adressés le 14 mai 2024 à chaque actionnaire.

La feuille de présence, circularisée, sera émargée par chaque membre de l'Assemblée présent à la conférence-téléphonique, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alen ZELJKOVIC, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et représentant de ABN AMRO BANK N.V., Actionnaire principal, ainsi que d'ABN AMRO PARTICIPATIES FUND I.B.V.

Monsieur François-Xavier GENNETAIS, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par email avec demande d'accusé réception en date du 14 mai 2024, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 251 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 30 mai 2024

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Quatrième Résolution

Le bénéfice net de l'exercice 2023 s'élève à 14.530.229,64€ auquel s'ajoute le report à nouveau de 32.974.988,10€. Il approuve la proposition du Directoire et décide de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève à 47.505.217,74€.

Le Directoire propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

*	aux actionnaires à titre de dividende	€	13.512.650,00
*	à la réserve légale	€	0
*	au report à nouveau	€	33.992.567,74
	Soit au total	€	**47.505.217,74**

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1 juin 2024. (50 € par 270 253 actions).

Il est précisé que les personnes physiques sont soumises à un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,80% et aux prélèvements sociaux au taux global de 17,20%. L'intégralité du dividende distribué (50 € par action) est éligible pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 %, mentionné à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, en cas d'option globale du bénéficiaire pour soumettre l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende Net	Revenu global
Exercice 2020	25,00	25,00
Exercice 2021	50,00	50,00
Exercice 2022	50,00	50,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Bilan actif

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	5 577 509,39	4 957 369,47	620 139,92	1 300 647,99
Immobilisations en cours	284,55		284,55	284,55
immobilisations corporelles	1 362 999,88	1 238 776,35	124 223,53	97 673,32
immobilisations financières	13 223 684,04	317 011,07	12 906 672,97	9 621 328,98
TOTAL I	**26 532 350,44**	**6 513 156,89**	**20 019 193,55**	**17 387 807,42**
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	30 430,45		30 430,45	108 799,05
Créances (2)				
---Clients et comptes rattachés	17 098 408,40		17 098 408,40	17 846 932,20
---Créances fiscales et sociales	41 267,35		41 267,35	767 016,38
-- Autres				1 096,68
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	59 094 743,93		59 094 743,93	60 916 151,16
Charges constatées d'avance	1 309 515,29		1 309 515,29	1 105 574,99
TOTAL II	**77 574 365,42**		**77 574 365,42**	**80 745 570,46**
TOTAL GENERAL (I+II)	**104 106 715,86**	**6 513 156,89**	**97 593 558,97**	**98 133 377,88**

Copie certifiée conforme
François-Xavier Gennetais
Président du Directoire

Bilan passif

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2023

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Primes d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Primes de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves :		
Réserve légale	432 404,80	432 404,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	32 974 988,10	29 647 021,73
Résultat de l'exercice	***14 530 229,64***	***16 840 616,37***
TOTAL I	**66 213 782,85**	**65 196 203,21**
Provisions pour risques et charges TOTAL II	**1 874 449,98**	**2 308 352,99**
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 396 928,49	23 911 205,94
Dettes fiscales et sociales	*8 100 819,61*	*6 692 050,67*
Autres dettes	7 578,04	25 565,07
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**29 505 326,14**	**30 628 821,68**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**97 593 558,97**	**98 133 377,88**

ABN·AMRO Investment Solutions

Les comptes sociaux 2023

- Annexe

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

I – Evénements significatifs de l'exercice

AAIS a transféré son siège social au 119-121 boulevard Haussmann à compter du 1er septembre 2023.

II – Principales règles d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS relatifs à l'exercice 2023 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le Plan Comptable Général adapté aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (règlement 2014-03 du 5 juin 2014).

Les comptes sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation

II.1- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux sociétés commerciales, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les commissions sur activités de gestion de portefeuille (commissions de gestion sous mandats, de gestion OPC, de souscriptions ou de rachats et d'encours) sont enregistrées en produits et en charges en fonction de leur nature.

II.2- Valeur au bilan des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire.
La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les cessions ont porté sur les titres acquis ou souscrits à la date la plus ancienne en appliquant la règle FIFO.

II.3- Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations

Les terrains ne sont pas amortis.
Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire ou le système dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :
Logiciels : 1 à 3 ans
Installations Générales et Agencements : 5 à 10 ans
Matériels de bureaux : 5 ans
Matériels Informatiques : 3 à 5 ans
Mobiliers : 2 à 5 ans
Mobiliers et matériels d'occasion : 1 à 2 ans

Les coûts liés au développement de l'outil de due diligence « Deeligenz » sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- Les coûts de développement du logiciel sont immobilisés au fil de la réalisation des développements et amortis à la date de mise en œuvre opérationnelle.
- Les coûts d'étude préalable et d'analyse sont comptabilisés en charge.

II.4- Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette rubrique regroupe les provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.
- des risques et des charges liés à des opérations que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques divers et litiges
- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les provisions pour médailles du travail dues conformément à la Convention Collective.

II.5 Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet d'une réévaluation et d'un provisionnement.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la nouvelle méthode approuvée par l'IFRIC en 2021 et selon la recommandation ANC 2013-02, conformément aux directives du groupe Neuflize. Cette nouvelle méthode remplace la méthode PUC stricte utilisée lors des précédentes évaluations.

Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

- calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).

- détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée d'acquisition. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale génératrice de droits.

Un calcul strictement identique à celui de la PBO, mais effectué sur la base du salaire à « la date d'inventaire » (sans projection) conduit à la détermination de l'ABO (Accumulated Benefit Obligation).

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice 2013 en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation sont dès lors enregistrés directement en résultat.

II.6- Frais de Personnel

La rubrique « salaires et traitements » intègre l'intéressement, basé sur les rémunérations versées aux salariés, imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de la société de gestion d'actifs, filiale du groupe ABN AMRO :

Pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par le Groupe ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :

- l'une dite « initiale » de 60%, l'autre dite « différée » correspondant au 40% restant, dont le paiement est réalisé par quart sur les 4 années suivant l'attribution. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
- Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'un an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50 000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.

Pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :

- celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170K€ sont versées en numéraire en mars N+1
- pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 k€, les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe) comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Les modalités de calcul de la rémunération variable (VCP), attribuée sous forme monétaire ou sous forme de titres, ont été revues au cours de l'exercice 2020 selon les nouvelles exigences du Groupe ABN AMRO. Les principales modifications portent sur :

- le provisionnement de la totalité de l'enveloppe VCP attribuée sur l'année d'attribution, avec application d'un prorata temporis jusqu'aux versements des parts différées ;
- de plus, la partie titre est valorisée à la valeur du marché. La valeur du titre est communiquée par le Groupe AN AMRO à la clôture de l'exercice.

La participation figure, après le résultat exceptionnel, sur la ligne « Participation des salariés aux fruits de l'expansion ».

II.7 Créances

Les créances, en euros, sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.8- Fiscalité

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) retenu au titre de l'exercice 2023 est de 25 %, comme en 2022, auquel s'ajoute la contribution de 3,3% calculée sur la part d'IS excédant 763 000 euros.

Pour rappel, à compter du 01/01/2022, AAIS s'acquitte directement de l'IS auprès du Trésor Public puisqu'AAIS est sorti du groupe Fiscal Neuflize OBC depuis le 01/01/2021, suite à la cession des actions AAIS par la banque Neuflize OBC à ABN AMRO Bank NV, en février 2021.

III- EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

IV- NOTES SUR LE BILAN

IV.1 Capitaux Propres

	31/12/2022	Affectation résultat	Changement Méthode - Autres	Résultat	31/12/2023
Capital (1)	4 324 048				4 324 048
Prime d'émission	2 292 639				2 292 639
Prime de fusion	11 659 473				11 659 473
Réserve Légale	432 405				432 405
Report A Nouveau (2)	29 647 021	3 327 966			32 974 988
Résultat Exercice 2022 (2)	16 840 616	-16 840 616			0
Résultat Exercice 2023	0			14 530 230	14 530 230
TOTAL	**65 196 204**	**-13 512 650**	**0**	**14 530 230**	**66 213 783**

(1) Le capital social se décompose en 270 253 actions de 16 € chacune soit un montant de 4 324 048 €.
(2) L'assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2023 a décidé de distribuer un dividende de 13 512 650 € soit 50 € par action.

IV.2 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

	Valeur Brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur Brute au 31/12/2023
Fonds de commerce (a)	6 367 873				6 367 873
Logiciels (b)	5 506 646	70 863			5 577 509
Immobilisations incorporelles en cours	285				285
Total Immobilisations Incorporelles (1)	**11 874 804**	**70 863**	**0**	**0**	**11 945 667**
Inst°, Agenct Constructions (c)	25 500		-25 500		0
Matériels de Bureau	132 480				132 480
Mobilier (d)	567 021	59 377	-70 458		555 940
Matériel Informatique (e)	620 911	59 274	-5 606		674 579
Total Immobilisations corporelles (2)	**1 345 913**	**118 651**	**-101 564**	**0**	**1 363 000**
TOTAL (1)+(2)	**13 220 717**	**189 514**	**-101 564**	**0**	**13 308 667**

(a) AAIS détient deux fonds de commerce, l'un provenant de la fusion-absorption de la société Neuflize OBC Asset Management pour un montant de 5 054 894 € acquis en 2010 et l'autre acquis en 2015 auprès de BNP Paribas Investment Partners aux Pays-Bas pour un montant de 1 312 978 €.
(b) L'augmentation du poste logiciels est liée à des développements du projet « Deeligenz ».
(c) À la suite du transfert du siège social d'AAIS, les installations et agencements liés aux anciens locaux, n'ayant plus lieu d'être ont été sortis de l'actif immobilisé
(d) Les acquisitions de mobilier concernent le mobilier acquis pour les nouveaux locaux d'AAIS. En parallèle, le mobilier,(essentiellement des sièges) de l'ancien siège social a été mis au rebut.
(e) Les acquisitions de matériel informatique concernent principalement des ordinateurs portables et des écrans.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

IV.3 Tableau des Amortissements

	Valeur Brute au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Valeur Brute au 31/12/2023
Amort Logiciels	4 205 998	751 371		4 957 369
Total Amort. Immobilisations Incorporelles (1)	**4 205 998**	**751 371**	**0**	**4 957 369**
Amort Instal°, Agenct Constructions	7 643	1 782	-9 425	0
Amort Mat. de Bureau	132 480			132 480
Amort Mobilier	555 733	14 282	-65 216	504 799
Amort Matériel Informatique	552 384	50 717	-1 604	601 497
Total Amort. Immobilisations corporelles (2)	**1 248 240**	**66 781**	**-76 245**	**1 238 776**
TOTAL (1)+(2)	**5 454 238**	**818 152**	**-76 245**	**6 196 145**

1. La dotation relative aux logiciels de 751 K€ concerne le projet "Deeligenz".

IV. 4 Tableau des Immobilisations Financières

	Valeur Brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2023
Idinvest Private Debt III (1)	279 912	10 000	156 105	133 807
AAIS Starter Fund (2)	9 400 692	2 996 824		12 397 516
Prêt 1% Logement (3)	561 719	41 249		602 968
Dépôt de garantie (4)	12 810	77 963	1 380	89 393
TOTAL	**10 255 133**	**3 126 036**	**157 485**	**13 223 684**

1. Au 31/12/23, AAIS détient 50 parts du FCPI Idinvest Private Debt III.
   En cours d'année, a été revu la comptabilisation du remboursement du nominal pour les exercices 2021 et 2022. En effet, ces montants avaient été comptabilisés à tort en produits financiers.
2. Au 31/12/23, AAtS détient 127 455 parts du fonds AAIS Starter Fund, soit 100 % de l'actif.
   En octobre 2023, AAIS a souscrit 31 854 parts pour un total de 2 997 K€.
3. Chaque prêt 1% Logement est accordé pour une durée de 20 ans.
4. Les dépôts de garantie sont liés à des locations immobilières. L'augmentation de ce poste est liée au dépôt de garantie du nouveau siège social d'AAIS.

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2023
Dépréciation des immobilisations financières (1)	633 804	317 011	633 804	317 011
Total dépréciation	**633 804**	**317 011**	**633 804**	**317 011**

(1) Au 31/12/23, la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III est de 21 347 € et la dépréciation du fonds AAIS Starter Fund est de 295 664 €.
Par mesure de simplification du suivi des dépréciations des immobilisations financières, il a été décidé de reprendre le stock de dépréciation de l'exercice antérieur pour un montant de 633 804 € et de comptabiliser en dotation le stock de l'exercice en cours.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Passif	Provisions au 31/12/2022	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2023
Provisions pour risques opérationnels (1)	505 000			-281 731	-223 269	0
Total prov pour risques	**505 000**	**0**	**0**	**-281 731**	**-223 269**	**0**
IFC (2)	1 465 205		1 674 280		-1 618 236	1 521 249
Médailles du travail (2)	338 148		358 020		-342 967	353 201
Total prov. pour charges	**1 803 353**	**0**	**2 032 300**	**0**	**-1 961 203**	**1 874 450**
TOTAL	**2 308 353**	**0**	**2 032 300**	**-281 731**	**-2 184 472**	**1 874 450**

(1) Une provision pour risques opérationnels a été comptabilisée en 2022 pour 505 K€. suite à l'identification d'un breach actif dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF. En 2023, la perte opérationnelle constatée et payée a été finalement de 447 K€, dont la moitié a été pris en charge par le gérant du compartiment Principal Global Investors.

(2) Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2023 au taux d'actualisation de 3,80 % en hausse par rapport au 31/12/2022. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été réalisées pour les évaluations comptables à fin 2022.
Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année, depuis l'exercice 2021, de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. Cette méthode a permis de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire.

IV.6 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2023	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Avances & acomptes versés sur commande	30 430	30 430	
Créances clients (1)	17 098 408	17 098 408	
Créances fiscales et sociales (2)	41 267	41 267	
Autres			
Charges constatées d'avance (3)	1 309 515	1 309 515	
TOTAL	**18 479 621**	**18 479 621**	**-**

(1) Ce poste est constitué des factures à établir, et concernent essentiellement les frais de gestion et les Other fees de la SICAV AAF ainsi que la prestation Privium.

(2) Ce poste est constitué de créances sur la TVA.

(3) Les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges d'abonnement de bases de données.

IV.7 Disponibilités

Valeurs brutes	Valeur Brute au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2023
Comptes ordinaires	60 916 151		32 034 324	28 881 827
Comptes Dépôt à terme (1)	0	52 212 917	22 000 000	30 212 917
TOTAL	**60 916 151**	**52 212 917**	**54 034 324**	**59 094 744**

(1) Au 31/12/23, AAIS détient un dépôt à terme d'un montant de 30 000 000 €, ouvert en octobre 2023 et dont l'échéance est en avril 2024. Les intérêts courus non échus sont de 212 917 €.
(2 autres dépôts à terme ont été ouverts en 2023 pour un montant total de 22 000 000 € et sont arrivés à échéance avant le 31/12/2023).

IV.8 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2023	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	21 396 928	21 396 928	
Dettes fiscales et sociales (2)	8 100 820	7 897 493	203 327
Autres dettes	7 578	7 578	
TOTAL	**29 505 326**	**29 301 999**	**203 327**

(1) Dont dettes fournisseurs factures non parvenues pour :

- 21 264 017 € comprenant 11 220 512 € de frais de délégation de gestion, 3 723 425 € d'honoraires de commercialisation, 1 902 734 € de frais administratifs et comptables des OPC, 1 550 877 € de frais de licences informatiques et d'abonnement base de données et 427 513 € d'honoraires de consultants.
- Ce montant inclus 3 050 308 € pour les entreprises liées (soit 1 138 259 € pour le groupe ABN France et 1 912 049 € Groupe ABN hors France).

(2) Le poste dettes fiscales et sociales est constitué des provisions relatives aux :

- Frais de personnel pour 5 965 395 € (constitué de la provision pour congés payés de 2 268 231 € et des provisions pour bonus pour 3 043 864 €, y compris 203 327 € correspondant à la rémunération variable différée des collaborateurs concernés par cette disposition, dont l'échéance est comprise entre plus d'un an et moins de cinq ans)
- Dettes fiscales et sociales pour 2 135 425 € dont 459 600 € de dettes de TVA, 867 183€ de cotisations sociales à payer aux organismes sociaux, 483 797 € de taxes à payer et 324 845 € d'impôt sur les sociétés.

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

V.1 Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est stable entre le 31/12/2023 et le 31/12/2022

Production vendue de services	31/12/2023	31/12/2022	Var	Var (%)
Activité de gestion de portefeuille				
Commissions de gestion financière d'OPC	120 119 461	132 297 719	-12 178 258	*-9,2%*
Commissions de souscription et/ou rachat d'OPC et commissions d'encours	4 439	7 396	-2 958	*-40,0%*
Autres (autres refacturations, frais de transaction,..)	684 098	382 150	301 947	*79,0%*
sous-total	**120 807 997**	**132 687 265**	**-11 879 269**	***-9,0%***
Activités accessoires				
Commissions liées à l'activité de conseil en investissements	**1 491 062**	**1 574 833**	**-83 771**	***-5,3%***
Autres	**989 000**	**989 000**	**0**	***0,0%***
TOTAL	**123 288 059**	**135 251 099**	**-11 963 040**	***-8,8%***

Le chiffre d'affaires s'élève à 123,3 millions d'euros contre 135,3 millions d'euros en 2022 et est donc en baisse de 12 millions d'euros (-8.8 %).

- L'activité de gestion de portefeuille est en baisse de 9%,
  Les commissions de gestion d'OPC sont de 120,1 m€ et ont diminué de 12.2 m€ par rapport à l'exercice précédent.
  L'année 2023 a été marquée par une décollecte de l'ordre de 812 millions d'euros essentiellement sur les classes d'actifs actions qui sont les plus rémunératrices.
  L'effet marché positif de 1.8 milliards d'euros intervenu essentiellement au dernier trimestre 2023 n'a pas permis de rattraper le manque à gagner en termes de commissions.

  Le poste « Autres activités de gestion de portefeuille » augmente de 79 %.
  Ce poste est constitué des refacturations de AAIS à la SICAV AAF et au FGR relative entre autres aux prestations de Dealing Services et de transparisation effectuées par State Street.

- Le poste « Activités accessoires » a diminué de 5% suite à la baisse de la commission de gestion de délégation Privium de 0.07 m€ (lié à une baisse des actifs).

- Le poste « Autres » est composé de la prestation que AAIS fournie à ABN AMRO NL.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

V.2 Détail des charges d'exploitation

(Montants en K€)	Exercice N *31-12-2023*	Exercice N-1 *31-12-2022*	VARIATION *2023-2022*	VARIATION *en %*
Charges d'exploitation :	**105 623**	**114 956**	**-9 333**	**-8%**
Achats (1)	114	82	32	**38%**
Autres achats et charges externes (2)	81 157	92 785	-11 628	**-13%**
Impôts, Taxes & Versements assimilés (3)	2 115	2 062	53	**3%**
Salaires et Traitements (4)	10 057	9 524	534	**6%**
Charges sociales (4)	6 057	4 919	1 138	**23%**
Dotations aux amortiss. & aux provisions (5)	2 850	3 940	-1 090	**-28%**
Autres charges (6)	3 273	1 645	1 628	**99%**

Les charges d'exploitation sont de 105 623 170 € en 2023 comparé à 114 956 332 € en 2022.

(1) **Les achats** sont en hausse de 38 %. Les frais d'électricité ont augmenté de 23 % sur l'année et il a été acquis pour 20 320 € de petits matériels informatiques.

(2) **Les autres achats et charges externes** sont de 81 157 363 € en 2023 contre 92 784 914 € en 2022 soit en diminution de 13 %.

Ce poste est constitué des charges liées à l'activité de gestion de portefeuille et des charges de frais généraux. Il se décompose comme suit :

Les charges liées à l'activité de gestion de portefeuille sont de 65 067 609 € en 2023 contre 72 523 197 € en 2022 soit en diminution de 7 455 589 € et se composent des :

- Rétrocessions de gestion financière (Honoraires de délégation de gestion versés aux gérants de la SICAV ABN AMRO Funds principalement) pour un total de 45 m€ en 2023 contre 51,4 m€ en 2022. Ces dernières ont diminué de - 12 % et sont liées à la baisse des actifs.

- Commissions commerciales pour un total de 13,6 m€ en 2023 contre 14,2 m€ en 2022, réglées à des sociétés du groupe ABN AMRO (dont 3,3 m€ pour le groupe ABN AMRO France et 4,4 M€ aux autres entités du groupe ABN Amro) et à des tiers externes (pour 5,9 m€).
  Ces commissions sont en baisse de 4 % par rapport à l'année dernière soit - 0,6 m€. La baisse provient principalement des rétrocessions versées à des entités du groupe ABN AMRO (dont 0.5 m€ pour ABN Amro Bank Succursale en France et €0.2m pour ABN AMRO NV)

- Commissions de conseil pour 3.8 m€ en 2023 comparé à 4.5 m€ en 2022 soit en diminution de - 0,7 m€ essentiellement due aux prestations de conseil versées à ABN AMRO Belgique (-0,4 m€) et à ABN AMRO NV (-0,2 m€) relative à certains compartiments de la SICAV AAF.

- Et des autres charges liées à l'activité telles que les frais de valorisateurs, dépositaires, Dealing Services s'établissent à 3 m€ et sont en augmentation de + 0,3 m€. par rapport à l'exercice précédent.

Les achats et autres achats et charges externes liés aux frais généraux comprennent :

- Les prestations telles que les locations, assurances, prestations de services du groupe (SLA), honoraires, abonnements et autres prestations de services.
  Le montant de ces prestations est de 16 089 754 € en 2023 contre 20 261 717 € en 2022 soit une baisse d'environ 4.2 m€ par rapport à l'exercice 2022 et s'explique essentiellement par :
  - -2.1m€ d'honoraires de consultants, d'avocats et de recrutement. Cela s'explique essentiellement par les frais d'implémentation liés au projet de Aladdin qui n'ont plus lieu d'être en 2023 (Aladdin a été implémenté en 2022)
  - -0.4m€ de refacturation groupe (SLA et frais de siège)
- -1.2m€ de frais de maintenance (résiliation du contrat NEOXAM) et de frais de sous-traitance informatique (refacturations en 2022 de coûts projets par ABN Amro)
- Les honoraires des commissaires aux comptes qui s'élèvent à 184 389 € en 2023 contre 177 762 € en 2022.

En €	31/12/2023	31/12/2022
Ernst & Young - Honoraires Certification des comptes AAIS	71 008	60 345
Total honoraires certification des comptes AAIS	***71 008***	***60 345***
Aca Nexia - Honoraires Certification des comptes OPC	65 929	68 145
Mazars - Honoraires Certification des comptes OPC	44 774	46 818
KPMG - Honoraires Certification des comptes OPC	2 678	2 454
Total honoraires certification des comptes OPC	***113 381***	***117 417***
Total honoraires commissaires aux comptes	**184 389**	**177 762**

(3) Les taxes et versements assimilés s'élèvent à 2 114 724 € en 2023 contre 2 061 991 € en 2022 :

En €	31/12/2023	31/12/2022
Taxe sur salaires (a)	1 382 371	1 226 315
Taxe d'apprentissage	62 355	71 095
Participation à la formation	143 237	120 317
CVAE (b)	169 381	336 152
Taxes foncières	51 125	52 619
Taxes sur les bureaux	28 941	27 260
Taxe sur les véhicules de société	-2 591	2 996
CFE	43 024	46 195
Contribution sociale de solidarité (c)	231 437	173 499
Droit enregistrement timbres	45	96
Amendes et pénalités	5 399	0
Impôts et taxes diverses	0	5 447
Total taxes et versements assimilés	***2 114 724***	***2 061 991***

(a) L'augmentation de la taxe sur salaires de 156 056 € s'explique principalement par la prise en compte cette année de la taxe sur salaires au taux de 12,25 % sur les provisions de frais de personnel, notamment sur les bonus VCP (ce qui n'était pas le cas auparavant) Le stock de CP/RTT étant plus important en 2023, le montant de la taxe sur salaires provisionné est de ce fait plus important également.

(b) La diminution de la CVAE de 166 771 € s'explique par la baisse du taux d'imposition, qui est de 0,375 % en 2023 pour les chiffres d'affaires > 50 m€, contre 0,75 % en 2022.

(c) L'augmentation de la contribution sociale de solidarité de 57 938 € s'explique principalement par un sur-provisionnement de 30 501 € en 2021 lors du paiement en 2022. De plus, le montant provisionné au titre de 2023 est de 222 000 €, contre 204 000 € en 2022, soit une augmentation de 18 000 €.

(4) **Les salaires et traitements** s'élèvent à 10 057 080€ en 2023 contre 9 523 551€ en 2022, soit une augmentation de + 533 529€

Cette hausse s'explique principalement par :

En €	Variations 2023/2022
Indemnités de licenciement	-145 841
Provision CP/RTT	+ 161 898
Rémunération du personnel	+ 259 101
Prime de partage de la valeur	- 142 948
Bonus brut SMART et VCP (y compris impact n-1)	+ 389 713
	+ 521 923

Les charges sociales sont à hauteur de 6 056 641€ en 2023 contre 4 918 759 € en 2022, soit une hausse de + 1 137 882 €.

Le taux de charges sociales ressort à 60,22 % en 2023 contre 51,65 % en 2022.

La hausse du taux de charges sociales s'explique en partie par :

- la prise en compte d'un taux de charges sociales de 62,25 % (incluant 12,25 % de taxe s/salaires) en 2023 sur les provisions de bonus SMART, contre 50 % en 2022
- d'un taux de charges sociales réajusté en 2023 sur le stock de CP/RTT à 49,90 % contre 45,05 % en 2022.
- -La non reconduction en 2023 du versement d'une prime de partage de la valeur (142 948 € versés en 2022), dont les charges sociales étaient exonérées ou réduites.
- Et l'augmentation du poste « Cross charging » lié aux impatriés de 128 210 € en 2023. Cette hausse est due à des rappels de taxes pour les années 2020 à 2022 et d'une provision en 2023.

Le montant des bonus provisionnés chargés, prenant en compte les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 2 908 897 € contre 2 244 339 € sur l'exercice 2022. Il a été revu à la hausse le taux de charges sociales des bonus provisionnés, en y ajoutant un taux de taxe sur salaires de 12,25 %.

Pour information, le processus d'appréciation, notamment qualitative, permettant l'attribution des bonus individuels, a conduit à provisionner un montant de bonus SMART chargé de 2 584 643 € pour l'exercice 2023 contre 2 025 000 € sur l'exercice 2022.

Les bonus VCP (Variable Compensation Plan) chargés avec prise en compte des différés des exercices précédents sont de 324 255 € comparé à 219 339 € pour 2022.

Cette augmentation s'explique par la revalorisation des titres à la valeur de marché à chaque arrêté comptable. Ainsi la part titre pour l'exercice 2023 a été valorisée à 13,4425 contre 9,229 en 2022. La valeur de la part titre pour les années futures de versement a également été revue à la hausse.

En €	31/12/2023	31/12/2022
Bonus VCP Cash chargé	158 147	141 057
Bonus VCP Titres chargés	166 107	78 282
Total bonus VCP chargés	***324 255***	***219 339***

AAIS applique les règles du groupe ABN AMRO en matière de rémunération variable. Les modalités de calcul ont été revue en 2020.

Dorénavant, le calcul implique la prise en compte de l'entièreté de l'enveloppe attribuée avec prorata temporis en fonction des dates de versements.
Le montant des bonus différés est soumis à une période d'acquisition des droits (« vesting period ») en conformité avec l'échéancier prévu dans les contrats.

(5) **Les dotations aux amortissements et aux provisions** affichent 2 850 452 € en 2023 contre 3 940 066 € en 2022.

En €	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements Immobilisations Incorporelles	751 371	824 456
Dotation aux amortissements Immobilisations Corporelles	66 781	59 303
Dotation aux provsions pour risques opérationnels (a)	0	505 000
Dotation aux provsions pour charges - Passifs sociaux (b)	2 032 300	2 551 307
Total dotations aux amortissements & aux provisions	***2 850 452***	***3 940 066***

(a) Pour rappel, une dotation d'une provision pour risques opérationnels avait été comptabilisée pour 505 K€ en 2022 pour faire face à une éventuelle perte opérationnelle suite à l'identification d'un breach actif dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF.

(b) Depuis l'exercice 2021, le stock de l'exercice antérieur des passifs sociaux est repris et redoté au début de l'exercice en cours afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale.

(6) Les autres charges ont fortement augmenté sur l'exercice (+ 1,6 m€).
Ce poste comprend entre autres les licences et redevances informatiques dont l'augmentation est essentiellement due aux nouvelles licences acquises auprès de BlackRock pour Aladdin.

V.3 Détail des charges et produits financiers

En €	31/12/2023	31/12/2022
Ecart de change, notamment sur le dollar (1)	-560 121	-292 912
Intérêts sur les comptes ordinaires (2)	10 861	-140 104
Intérêts sur les comptes à terme (3)	282 536	0
Revenu FCPR-OPC (4)	-107 064	133 517
Reprise pour dépréciation FCPR-OPC (5)	633 804	0
Moins-values latentes FCPR-OPC (5)	-317 011	-587 294
Résultat financier	***-56 995***	***-886 793***

(1) L'écart de change est principalement dû à la réévaluation en euros des comptes bancaires en dollar à la fin de chaque période de clôture comptable.

(2) A compter du mois d'Aout 2022, la facturation des comptes courants ordinaires n'est plus appliquée à la suite de la hausse des taux d'intérêts devenus positifs.

(3) En Octobre 2023, a été ouvert un dépôt à terme de 30 m€ pour une durée de 6 mois et un dépôt à terme de 10 m€ pour une durée d'1 mois, renouvelé une fois pour un montant de 12 m€.

(4) Réaffectation d'une partie des produits financiers (remboursement du nominal) relatif au FCPI Idinvest Private Debt II, comptabilisés en 2021 et 2022, en immobilisations financières pour un montant de 138 231 €.

(5) A fin décembre 2023, a été comptabilisé une reprise pour dépréciation pour le FCPI Idinvest Private Debt III de 79 714 € et pour le fonds AAIS Starter Fund un montant de 237 079 €.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

V.4 Détail des charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2023	31/12/2022
Valeurs comptables des éléments cédés immobilisations corporelles	-24 612	0
Résultat exceptionnel	***-24 612***	***0***

Il s'agit principalement de mise au rebut des installations et agencements liés aux anciens locaux d'AAIS, qui n'ont plus lieu d'être.

V.5 Impôt sur les bénéfices :

AAIS bénéficie de deux types de crédit d'impôt pour 28 552 € qui se décompose en 18 000 € de crédit d'impôt mécénat et 10 552 € de crédit d'impôt famille.

La régularisation IS N-1 correspond principalement au crédit d'impôt recherche pour un montant de -116 166 €, comptabilisé au moment de la liquidation de l'IS 2022.

En €	**31/12/2023**	**31/12/2022**
	25,83%	25,83%
Résultat net avant impôt	***19 716 816***	***22 594 595***
Impôt courant	5 072 911	5 615 407
Contribution Sociale	142 227	160 129
Crédits d'impôt	-28 552	-21 557
Sous-total IS	***5 186 586***	***5 753 979***
Redressement fiscal	0	0
Régularisation IS N-1	-117 790	9 211
IS au compte de résultat N	***5 068 796***	***5 763 190***
IS de l'exercice	***5 186 586***	***5 753 979***
Résultat net après impôt	**14 530 230**	**16 840 616**

V.6 Effectifs moyens annuel :

	2023	2022
Cadres	83	82
Non cadres	1	1

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023

VI- Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

- **Produits et charges de PNB**

en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	31.12.2023 ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Commercialisation		**-**	**- 4.074.596,80**	**- 4.074.596,80**
	Tiers distributeurs groupe			
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 1.290.959,84	- 1.290.959,84
	NVIE	-	- 2.005.913,34	- 2.005.913,34
	Commercialisation SICAV AAF			
	ABN Amro Belgique	-	- 774.779,95	- 774.779,95
	ABN Amro Frankfurt	-	- 2.943,67	- 2.943,67
Rétrocession gestion financière		**-**	**- 105.091,64**	**- 105.091,64**
	NVIE		- 105.091,64	- 105.091,64
Charges de conseil		**- 192.243,00**	**- 3.574.012,43**	**- 3.766.255,43**
	ABN Amro Belgique	-	- 2.704.133,11	- 2.704.133,11
	ABN Amro NL	- 192.243,00		- 192.243,00
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 869.879,32	- 869.879,32
Charges de commissions entre parties liées		**- 192.243,00**	**- 7.753.700,87**	**- 7.945.943,87**

Produits et frais généraux

en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	31/12/2023 ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Convention de mise à disposition				
	Fourniture de prestations de services	**- 2 479 058,99**	**- 5 502 825,12**	**- 7 981 884,11**
	ABN Amro NL	- 2 479 058,99	-	- 2 479 058,99
	ABN Amro International Services B.V.		- 475 812,22	- 475 812,22
	ABN Amro Bank Succursale en France	-	- 5 027 012,90	- 5 027 012,90
	Ressources Humaines	**-**	**- 170 286,48**	**- 170 286,48**
	Bethmann Bank AG	-	- 170 286,48	- 170 286,48
Charges de frais généraux entre parties liées		**- 2 479 058,99**	**- 5 673 111,60**	**- 8 152 170,59**

VII- CONSOLIDATION

AAIS est consolidé dans les comptes du groupe ABN AMRO.

VIII- ENGAGEMENT HORS-BILAN

Engagements donnés :

La dernière valorisation connue est la situation au 30/09/2023.

Engagement de souscription en parts de FPCI Idinvest Private Debt III pour 6 750€ (tranches différées).

Engagements reçus :

Néant

CERTIFIE CONFORME
François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABN AMRO Investment Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABN AMRO Investment Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 9 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Hassan Baaj

LES COMPTES SOCIAUX 2022

Le bilan

Le compte de résultat

L’annexe

Bilan actif

ABN AMRO Investment Solutions

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	5 506 646,39	4 205 998,40	1 300 647,99	1 946 493,06
Immobilisations en cours	284,55		284,55	284,55
immobilisations corporelles	1 345 913,17	1 248 239,85	97 673,32	95 843,49
immobilisations financières	10 255 132,72	633 803,74	9 621 328,98	8 174 490,24
TOTAL I	**23 475 849,41**	**6 088 041,99**	**17 387 807,42**	**16 584 983,92**
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	108 799,05		108 799,05	22 260,65
Créances (2)				
---Clients et comptes rattachés	17 846 932,20		17 846 932,20	35 000 610,84
---Créances fiscales et sociales	767 016,38		767 016,38	87 596,24
-- Autres	1 096,68		1 096,68	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	60 916 151,16		60 916 151,16	46 592 170,50
Charges constatées d'avance	1 105 574,99		1 105 574,99	1 215 907,20
TOTAL II	**80 745 570,46**		**80 745 570,46**	**82 918 545,43**
TOTAL GENERAL (I+II)	**104 221 419,87**	**6 088 041,99**	**98 133 377,88**	**99 503 529,35**

Bilan passif

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Primes d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Primes de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves :		
Réserve légale	432 404,80	432 404,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	29 647 021,73	23 107 420,47
Résultat de l'exercice	***16 840 616,37***	***20 052 251,26***
TOTAL I	**65 196 203,21**	**61 868 236,84**
Provisions pour risques et charges TOTAL II	**2 308 352,99**	**2 844 389,99**
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 911 205,94	24 889 823,08
Dettes fiscales et sociales	*6 692 050,67*	*9 869 601,77*
Autres dettes	25 565,07	31 477,67
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**30 628 821,68**	**34 790 902,52**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**98 133 377,88**	**99 503 529,35**

COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions | Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION	**138 857 173,67**	**139 273 312,16**
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	132 687 265,30	132 995 881,39
Activités accessoires	1 574 833,45	1 566 806,49
Autres	989 000,00	1 042 629,52
Montant net du Chiffre d'affaires	**135 251 098,75**	**135 605 317,40**
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 592 343,99	3 666 342,99
Autres produits	13 730,93	1 651,77
Charges d'exploitation	**114 956 331,54**	**115 951 218,46**
Achats de marchandises	82 346,74	51 121,54
Autres achats & charges externes	92 784 914,48	94 756 019,05
Impôts, taxes et vers. assim.	2 061 990,56	2 013 436,52
Salaires et Traitements	9 523 551,38	9 791 012,10
Charges sociales	4 918 758,69	5 234 246,38
Amortissements et provisions	3 940 065,80	3 723 072,69
Autres charges	1 644 703,89	382 310,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	**23 900 842,13**	**23 322 093,70**
Produits financiers	**1 930 196,25**	**3 378 962,88**
Participation	133 516,50	44 592,66
Autres intérêts et produits assimilés	3 750,23	15 458,84
Différence positive de change	1 792 929,52	728 372,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		551 209,52
Produits nets sur cessions de VMP		2 039 329,65
Charges financières	**2 816 989,42**	**1 744 774,19**
Dotations aux amortissements et provisions	587 294,26	46 509,48
Intérêts et charges assimilées	143 854,14	1 071 558,52
Différence négative de change	2 085 841,02	624 706,19
Charges nettes sur cessions de VMP		2 000,00
RESULTAT FINANCIER	**-886 793,17**	**1 634 188,69**
RESULTAT COURANT	**23 014 048,96**	**24 956 282,39**
Produits exceptionnels		2 700 000,00
Charges exceptionnelles		557 049,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**2 142 950,10**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	410 242,59	362 423,23
Impôts sur les bénéfices	5 763 190,00	6 684 558,00
RESULTAT NET	**16 840 616,37**	**20 052 251,26**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

I – Evénements significatifs de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par des changements d'outils :

AAIS a implémenté en juin 2022 un nouveau PMS (Portfolio Management System),l'outil de BlackRock qui se nomme Aladdin en remplacement de Tracker dont l'éditeur est Neoxam.

Dans une logique d'homogénéisation des systèmes d'information et comptables du groupe, ABN AMRO a décidé d'implémenter en France au sein de la Direction Financière de NOBC, deux nouveaux outils :

- VOne Capture qui permet d'automatiser et de rationaliser le traitement des factures fournisseurs grâce à la technologie avancée de reconnaissance optique de caractères (Optical Character Recognition OCR).
- SmartStream Payable ,l'outil de gestion des factures fournisseurs

Ces deux nouveaux outils ont été implémentés en juillet 2022 et remplacent l'outil NovaBank.

II – Principales règles d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le Plan Comptable Général adapté aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (règlement 2014-03 du 5 juin 2014).

Les comptes sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation.

II.1- Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux sociétés commerciales, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les commissions sur activités de gestion de portefeuille (commissions de gestion sous mandats, de gestion OPC, de souscriptions ou de rachats et d'encours) sont enregistrées en produits et en charges en fonction de leur nature.

II.2- Valeur au bilan des titres de participation et des valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire.
La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les cessions ont porté sur les titres acquis ou souscrits à la date la plus ancienne en appliquant la règle FIFO.

II.3- Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations

Les terrains ne sont pas amortis.
Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire ou le système dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Installations Générales et Agencements : 5 à 10 ans
- Matériels de bureaux : 5 ans
- Matériels Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 2 à 5 ans
- Mobiliers et matériels d'occasion : 1 à 2 ans

Les coûts liés au développement de l'outil de due diligence "Deeligenz" sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- Les coûts de développement du logiciel sont immobilisés au fil de la réalisation des développements et amortis à la date de mise en œuvre opérationnelle.
- Les coûts d'étude préalable et d'analyse sont comptabilisés en charges.

II.4- Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette rubrique regroupe les provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.
- des risques et des charges liés à des opérations que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques divers et litiges
- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les provisions pour médailles du travail dues conformément à la Convention Collective.

II.5 Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet d'une réévaluation et d'un provisionnement.

L'évaluation actuarielle de l'engagement a été réalisée selon la nouvelle méthode approuvée par l'IFRIC en 2021 et selon la recommandation ANC 2013-02, conformément aux directives du groupe Neuflize. Cette nouvelle méthode remplace la méthode PUC stricte utilisée lors des précédentes évaluations.

Les calculs sont effectués bénéficiaire par bénéficiaire selon le processus suivant :

▪ calcul de Valeur Actuelle Probable : la VAP est estimée par projection de la prestation à l'échéance et intégration de facteurs d'actualisation financière et de probabilisation (survie et turnover).

▪ détermination de la Projected Benefit Obligation : le calcul de la PBO repose sur le principe de répartition linéaire des droits sur la durée d'acquisition. Elle est égale à la fraction de la VAP correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale génératrice de droits.

Un calcul strictement identique à celui de la PBO, mais effectué sur la base du salaire à "la date d'inventaire" (sans projection) conduit à la détermination de l'ABO (Accumulated Benefit Obligation).

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice 2013 en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation sont dès lors enregistrés directement en résultat.

II.6- Frais de Personnel

La rubrique « salaires et traitements » intègre l'intéressement, basé sur les rémunérations versées aux salariés, imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de la société de gestion d'actifs, filiale du groupe ABN AMRO :

Pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par le Groupe ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :

- l'une dite « initiale » de 60%, l'autre dite « différée » correspondant au 40% restant, dont le paiement est réalisé par quart sur les 4 années suivant l'attribution. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
- Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'un an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50 000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.

Pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :

- celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170K€ sont versées en numéraire en mars N+1
- pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 k€, les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe) comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Les modalités de calcul de la rémunération variable (VCP), attribuée sous forme monétaire ou sous forme de titres, ont été revues au cours de l'exercice 2020 selon les nouvelles exigences du Groupe ABN AMRO. Les principales modifications portent sur :

- le provisionnement de la totalité de l'enveloppe VCP attribuée sur l'année d'attribution, avec application d'un prorata temporis jusqu'aux versements des parts différées ;
- de plus, la partie titre est valorisée à la valeur du marché. La valeur du titre est communiquée par le Groupe AN AMRO à la clôture de l'exercice.

La participation figure, après le résultat exceptionnel, sur la ligne « Participation des salariés aux fruits de l'expansion ».

II.7 Créances

Les créances, en euros, sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.8- Fiscalité

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) retenu au titre de l'exercice 2022 est de 25 % contre 26,5% en 2021, auquel s'ajoute la contribution de 3,3% calculée sur la part d'IS excédant 763 000 euros.

A compter du 01/01/2022, AAIS s'acquitte directement de l'IS auprès du Trésor Public puisqu'AAIS est sorti du groupe Fiscal Neuflize OBC depuis le 01/01/2021, suite à la cession des actions AAIS par la banque Neuflize OBC à ABN AMRO Bank NV.

III- EVENEMENTS SURVENUS APRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

IV- NOTES SUR LE BILAN

IV.1 Capitaux Propres

	31/12/2021	Affectation résultat	Changement Méthode - Autres	Résultat	31/12/2022
Capital (1)	4 324 048				4 324 048
Prime d'émission	2 292 639				2 292 639
Prime de fusion	11 659 473				11 659 473
Réserve Légale	432 405				432 405
Report A Nouveau (2)	23 107 420	6 539 601			29 647 021
Résultat Exercice 2021 (2)	20 052 251	-20 052 251			0
Résultat Exercice 2022	0			16 840 616	16 840 616
TOTAL	**61 868 237**	**-13 512 650**	**0**	**16 840 616**	**65 196 203**

(1) Le capital social se décompose en 270 253 actions de 16 € chacune soit un montant de 4 324 048 €.

(2) L'assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2022 a décidé de distribuer un dividende de 13 512 650 € soit 50 € par action.

IV.2 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022
Fonds de commerce (a)	6 367 873				6 367 873
Logiciels (b)	5 328 036	178 610			5 506 646
Immobilisations incorporelles en cours	285				285
Total Immobilisations Incorporelles (1)	**11 696 194**	**178 610**	**0**	**0**	**11 874 804**
Inst°, Agenct Constructions	25 500				25 500
Matériels de Bureau	132 480				132 480
Mobilier	567 021				567 021
Matériel Informatique (c)	559 778	61 133			620 911
Total Immobilisations corporelles (2)	**1 284 780**	**61 133**	**0**	**0**	**1 345 913**
TOTAL (1)+(2)	**12 980 973**	**239 744**	**0**	**0**	**13 220 717**

(a) AAIS détient deux fonds de commerce, l'un provenant de la fusion-absorption de la société Neuflize OBC Asset Management pour un montant de 5 054 894 € acquis en 2010 et l'autre acquis en 2015 auprès de BNP Paribas Investment Partners aux Pays-bas pour un montant de 1 312 978 €.

(b) L'augmentation du poste logiciels est liée au projet « Deeligenz » avec la mise en place d'une solution informatique.

(c) Les acquisitions de matériel informatique concernent principalement des ordinateurs portables.

IV.3 Tableau des Amortissements

	Valeur Brute au 31/12/2021	Dotation	Reprise	Valeur Brute au 31/12/2022
Amort Logiciels	3 381 543	824 455		4 205 998
Total Amort. Immobilisations Incorporelles (1)	**3 381 543**	**824 455**	**0**	**4 205 998**
Amort Instal°, Agenct Constructions	5 093	2 550		7 643
Amort Mat. de Bureau	132 480			132 480
Amort Mobilier	546 679	9 054		555 733
Amort Matériel Informatique	504 685	47 699		552 384
Total Amort. Immobilisations corporelles (2)	**1 188 936**	**59 303**	**0**	**1 248 240**
TOTAL (1)+(2)	**4 570 479**	**883 758**	**0**	**5 454 238**

(1) La dotation relative aux logiciels de 824 K€ concerne le projet “Deeligenz”.

IV.4 Tableau des Immobilisations Financières

	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2022
Idinvest Private Debt III (1)	279 912			279 912
AAIS Starter Fund (2)	7 400 100	2 000 592		9 400 692
Prêt 1% Logement (3)	523 218	38 501		561 719
Dépôt de garantie (4)	17 770		4 960	12 810
TOTAL	**8 221 000**	**2 039 093**	**4 960**	**10 255 133**

(1) Au 31/12/22, AAIS détient 50 parts du FCPI Idinvest Private Debt III

(2) Au 31/12/22, AAIS détient 95 601 parts du fonds AAIS Starter Fund, soit 100 % de l’actif.
En Décembre 2022, AAIS a souscrit 21 600 parts pour un total de 2 001 K€.

(3) Chaque prêt 1% Logement est accordé pour une durée de 20 ans.

(4) Les dépôts de garantie sont liés à des locations immobilières.

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2022
Dépréciation des immobilisations financières (1)	46 509	587 295		633 804
Total dépréciation	**46 509**	**587 295**	**0**	**633 804**

(1) La dotation correspond à la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III pour 90 072 € et à la dépréciation du fonds AAIS Starter Fund pour un total de 497 223 €.

Passif	Provisions au 31/12/2021	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2022
Provisions pour litiges Prud'hommiaux (1)	350 000			-350 000		0
Provisions pour risques Juridiques (2)	75 000			-23 773	-51 227	0
Provisions pour risques opérationnels (3)	0		505 000			505 000
Total prov pour risques	**425 000**	**0**	**505 000**	**-373 773**	**-51 227**	**505 000**
IFC (4)	1 955 705		2 087 622		-2 578 122	1 465 205
Médailles du travail (4)	463 685		463 685		-589 222	338 148
Total prov. pour charges	**2 419 390**	**0**	**2 551 307**	**0**	**-3 167 344**	**1 803 353**
TOTAL	**2 844 390**	**0**	**3 056 307**	**-373 773**	**-3 218 571**	**2 308 353**

(1) Le litige prud'homal avec un ancien collaborateur a été clôturé. La provision a donc été reprise dans son intégralité, en fin d'année pour un montant de 350 K€.

(2) En février 2022, a été réglé un contentieux juridique pour 51 K€ lié à l'entité AAA. Lors de la TUP d'AAA dans AAIS, la provision constituée de 75 K€ avait été reprise dans les comptes d'AAIS. Le litige étant clos, la provision a été reprise dans son intégralité.

(3) Une provision pour risques opérationnels a été comptabilisée en fin d'année pour 505 K€. En effet, un breach actif a été identifié dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF.

(4) Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2022 au taux d'actualisation de 3,20 % en hausse par rapport au 31/12/2021. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été réalisées pour les évaluations comptables à fin 2022.
Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année, depuis l'exercice 2021, de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. Cette méthode a permis de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire

IV.6 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2022	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Avances & acomptes versés sur commande	108 799	108 799	
Créances clients (1)	17 846 932	17 846 932	
Créances fiscales et sociales (2)	767 016	767 016	
Autres	1 097	1 097	
Charges constatées d'avance (3)	1 105 575	1 105 575	
TOTAL	**19 829 419**	**19 829 419**	**-**

(1) Ce poste comprend 17 823 463 € de factures à établir (essentiellement frais de gestion et Other fees de la SICAV AAF) et 23 469 €de factures clients.

(2) Ce poste est essentiellement constitué de créances sur l'impôt des sociétés (677 K€) et sur la TVA (67 K€).

(3) Les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges d'abonnement de bases de données.

IV.7 Disponibilités

Valeurs brutes	Valeur Brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2022
Comptes ordinaires	46 592 171	14 323 980		60 916 151
TOTAL	**46 592 171**	**14 323 980**	**0**	**60 916 151**

IV.8 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2022	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	23 911 206	23 911 206	
Dettes fiscales et sociales (2)	6 692 051	6 535 476	156 574
Autres dettes	25 565	25 565	
TOTAL	**30 628 822**	**30 472 247**	**156 574**

(1) Dont dettes fournisseurs factures non parvenues pour :

- 20 867 019 € comprenant 11 721 956 € de frais de délégation de gestion, d'honoraires de conseil, 3 181 840 € d'honoraires de commercialisation, 2 577 256 € de frais administratifs et comptables des OPC, de frais de licences informatiques et d'honoraires de consultants.
- 2 452 615 € pour les entreprises liées (soit 1 217 084 € pour le groupe ABN France et 1 235 530 € Groupe ABN hors France).

(2) Ce poste est constitué des provisions relatives aux :

- Frais de personnel pour 4 947 997 € (constitué de la provision pour congés payés pour 1 931 489 € et des provisions pour bonus pour 2 438 508 €, y compris 156 574 € correspondant à la rémunération variable différée des collaborateurs concernés par cette disposition, dont l'échéance est comprise entre plus d'un an et moins de cinq ans)

- Dettes de TVA pour 570 108 €, de cotisations sociales à payer aux organismes sociaux pour 788 941 € et de taxes à payer pour 385 006 €.

V- NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

V.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est stable entre le 31/12/2022 et le 31/12/2021.

Production vendue de services	31/12/2022	31/12/2021	Var	Var (%)
Activité de gestion de portefeuille				
Commissions de gestion financière d'OPC	132 297 719	132 666 301	-368 582	*-0,3%*
Commissions de souscription et/ou rachat d'OPC et commissions d'encours	7 396	-1 250	8 646	*-691,7%*
Autres (autres refacturations, frais de transaction,..)	382 150	330 830	51 320	*15,5%*
sous-total	**132 687 265**	**132 995 881**	**-308 616**	***-0,2%***
Activités accessoires (2)				
Commissions liées à l'activité de conseil en investissements	**1 574 833**	**1 566 806**	**8 027**	***0,5%***
Autres (3)	**989 000**	**1 042 630**	**-53 630**	***-5,1%***
TOTAL	**135 251 099**	**135 605 317**	**-354 219**	***-0,3%***

Le chiffre d'affaires s'élève à 135,3 millions d'euros contre 135,6 millions d'euros en 2021 et est donc en baisse de 0,35 millions d'euros (-0.3%).

- L'activité de gestion de portefeuille est relativement stable. Ainsi sur l'exercice,

Les commissions de gestion d'OPC sont de 132.3 m€ et sont en baisse de 0.4 m€ par rapport à 2021.
L'année a été marquée par un effet marché négatif de 3.1 milliards d'euros et par une collecte nette de 352 millions d'euros. Cela a eu un impact sur les actifs qui accusent une baisse de 2.7 milliards par rapport à 2021 (soit -13%)
Les actifs moyens se sont maintenus quant à eux à 20 milliards d'actifs et le return en asset est en légère baisse pour s'établir à 30 basis points contre 32 basis points en 2021.

Le poste « Autres activités de gestion de portefeuille» augmente de 16%.
Ce poste est constitué des refacturations de AAIS à la SICAV AAF et au FGR relative entre autre aux prestations de Dealing services et de transparisation effectuées par State Street et des frais de transactions.

- Le poste « Activités accessoires » a augmenté de 1% suite à la hausse de la commission de gestion de délégation Privium de 0.25 m€ qui a compensé l'arrêt de la prestation de conseil fournie à la CNBF en 2021 de 0.21m€.

- Le poste « Autres » a diminué de 5% suite à la fin de la refacturation de certains frais de personnel en 2021. Ce poste est composé de la prestation que AAIS fournie à ABN AMRO NL.

V.2 Détail des charges d'exploitation

(Montants en K€)	Exercice N *31-12-2022*	Exercice N-1 *31-12-2021*	VARIATION *2022-2021*	VARIATION *en %*
Charges d'exploitation :	**114 956**	**115 951**	**-995**	**-1%**
Achats (1)	82	51	31	**61%**
Autres achats et charges externes (2)	92 785	94 756	-1 971	**-2%**
Impôts, Taxes & Versements assimilés (3)	2 062	2 013	49	**2%**
Salaires et Traitements (4)	9 524	9 791	-267	**-3%**
Charges sociales (4)	4 919	5 234	-315	**-6%**
Dotations aux amortiss. & aux provisions (5)	3 940	3 723	217	**6%**
Autres charges (6)	1 645	382	1 262	**330%**

Les charges d'exploitation sont de 114 956 332 € en 2022 comparé à 115 951 218 € en 2021.

(1) Les achats sont en hausse de 61% car les frais d'électricité ont doublé sur l'année.

(2) Les autres achats et charges externes sont de 92 784 914 € en 2022 contre 94 756 019 € en 2021 soit en diminution de 2%.

Ce poste est constitué des charges liées à l'activité du PNB et des charges de frais généraux. Il se décompose comme suit :

Les charges de PNB sont de 72 523 197 € en 2022 contre 72 978 221€ en 2021 soit en diminution de 455 024 € et se composent des :

- Rétrocessions de gestion financière (délégations de gestion versées aux gérants de la SICAV ABN AMRO Funds principalement) pour un total de 51,4 m€ en 2022 contre 54,8 m€ en 2021. Ces dernières ont diminué de - 6 % et sont liées à la baisse des actifs.

- Commissions commerciales pour un total de 14,2 M€ en 2022 contre 13,6 m€ en 2021, réglées à des sociétés du groupe ABN AMRO (dont 3,8 m€ pour le Groupe Neuflize OBC et 4,5 M€ aux autres entités du groupe ABN Amro) et à des tiers externes (pour 5,8 m€).
  Ces commissions sont en hausse de 4 % par rapport à l'année dernière soit + 0,6 m€ . La hausse provient des rétrocessions versées à des tiers externes (plateforme de rétrocessions) corrélés à l'augmentation des actifs externes alors que les rétrocessions versées à des entités du groupe ABN AMRO sont en baisse de 20%.

- Commissions de conseil pour 4.5 m€ en 2022 comparé à 3.1 m€ en 2021 soit en augmentation de 1.4 m€ essentiellement due à la prestation de conseil versée à ABN AMRO Belgique relative à certains compartiments de la SICAV AAF.

- Et des autres charges de PNB telles que les frais de valorisateurs, dépositaires, Dealing Services sont en augmentation de + 0.9 m€ . Cette hausse s'explique en partie par la facturation de frais de set up liée à de nouvelles prestations mises en place par Dealing Services suite au projet Aladdin.

Les achats et autres achats et charges externes liés aux frais généraux comprennent :

- Les prestations telles que les locations, assurances, prestations de services Groupe (SLA), honoraires, abonnements et autres prestations de services.
  Le montant de ces prestations est de 20 261 717 € en 2022 contre 21 777 798 € en 2021 soit une baisse d'environ 1.5 m€ par rapport à 2021. Cette diminution s'explique essentiellement par une baisse des coûts de consultants liés à la mise en production de l'outil Aladdin en Juin 2022 et donc à la fin des coûts d'implémentation correspondants.

- Les honoraires des commissaires aux comptes qui s'élèvent à 177 762 € en 2022 contre 146 061 € en 2021.

En €	31/12/2022	31/12/2021
Ernst & Young - Honoraires Certification des comptes AAIS	60 345	63 632
Total honoraires certification des comptes AAIS	***60 345***	***63 632***
Aca Nexia - Honoraires Certification des comptes OPC (a)	68 145	43 297
Mazars - Honoraires Certification des comptes OPC (b)	46 818	37 276
KPMG - Honoraires Certification des comptes OPC	2 454	1 857
Total honoraires certification des comptes OPC	***117 417***	***82 429***
Total honoraires commissaires aux comptes	**177 762**	**146 061**

(a) La hausse des honoraires d'ACA NEXIA de 24 848 € s'explique par un sous-provisionnement de 11 896 € d'honoraires liés à l'exercice 2021 et payés en 2022 et par la révision à la hausse de la provision 2022 conformément à la lettre de mission reçue.

(b) La hausse des honoraires de Mazars de 9 542 € est également liée à la revue des provisions 2022 à la hausse et à un sous-provisionnement des honoraires 2021 constatés en 2022 lors du paiement.

(3) Les taxes et versements assimilés s'élèvent à 2 061 991 € en 2022 contre 2 013 437 € en 2021 :

En €	31/12/2022	31/12/2021
Taxe sur salaires	1 226 315	1 254 477
Taxe d'apprentissage	71 095	50 026
Participation à la formation	120 317	99 691
CVAE	336 152	300 031
Taxes foncières	52 619	46 147
Taxes sur les bureaux	27 260	26 876
Taxe sur les véhicules de société	2 996	-638
CFE	46 195	50 112
Contribution sociale de solidarité	173 499	180 242
Droit enregistrement timbres	96	-14
Impôts et taxes diverses	5 447	6 487
Total taxes et versements assimilés	***2 061 991***	***2 013 437***

(a) L'augmentation de la CVAE de 36 121 € s'explique principalement par un sur-provisionnement de 11 131 € en 2021 lors du paiement du solde de la CVAE 2020 et par un sous-provisionnement de 12 496 € en 2022 lors du paiement du solde de la CVAE 2021.

(4) Les salaires et traitements s'élèvent à 9 523 551 € en 2022 contre 9 791 012 € en 2021, soit une baisse de - 267 461 €.

Cette baisse s'explique principalement par :

Indemnités de licenciement	-413 136
Versement dommages et intérêts, suite litige RH 2021	-98 000
Rémunération du personnel	+92 378
Prime de partage de la valeur	+ 142 948
Intéressement	+119 000
Bonus brut SMART et VCP (y compris impact n-1)	-80 041
En €	**-236 851**

Les charges sociales sont à hauteur de 4 918 759 € en 2022 contre 5 234 246 € en 2021, soit une baisse de - 315 488 €.
Le taux de charges sociales ressort à 51,65 % en 2022 contre 53,46 % en 2021.

Le montant des bonus provisionnés chargés, prenant en compte les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 2 244 339 € contre 2 266 657 € sur l'exercice 2021.

Pour information, le processus d'appréciation, notamment qualitative, permettant l'attribution des bonus individuels, a conduit à provisionner un montant de bonus SMART chargé de 2 025 000 € pour l'exercice 2022 contre 1 931 460 € sur l'exercice 2021.

Les bonus VCP (Variable Compensation Plan) chargés avec prise en compte des différés des exercices précédents sont de 219 339 € comparé à 335 197 € pour 2021.
Cette diminution s'explique par la revalorisation des titres à la valeur de marché à chaque arrêté comptable. Ainsi la part titre pour l'exercice 2022 a été valorisée à 9,229 contre 11,574 en 2021. La valeur de la part titre pour les années futures de versement a également été revue à la baisse.

En €	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Bonus VCP Cash chargé	141 057	113 313
Bonus VCP Titres chargés	78 282	221 884
Total bonus VCP chargés	***219 339***	***335 197***

AAIS applique les règles du groupe ABN AMRO en matière de rémunération variable. Les modalités de calcul ont été revue en 2020.

Dorénavant, le calcul implique la prise en compte de l'entièreté de l'enveloppe attribuée avec prorata temporis en fonction des dates de versements.

Le montant des bonus différés est soumis à une période d'acquisition des droits (« vesting period ») en conformité avec l'échéancier prévu dans les contrats.

(5) Les dotations aux amortissements et aux provisions affichent 3 940 066 € en 2022 contre 3 723 073 € en 2021.

En €	31/12/2022	31/12/2021
Dotation aux amortissements Immobilisations Incorporelles (a)	824 456	303 976
Dotation aux amortissements Immobilisations Corporelles	59 303	54 929
Dotation aux provisions pour risques - litiges Prud'hommiaux (b)	0	60 000
Dotation aux provisions pour risques opérationnels (c)	505 000	
Dotation aux provisions pour charges - Passifs sociaux (d)	2 551 307	3 304 167
Total dotations aux amortissements & aux provisions	***3 940 066***	***3 723 073***

(a) La dotation relative aux immobilisations incorporelles a augmenté de 520 k€ par rapport à l'exercice précèdent. En effet les amortissements des développements liés à Deeligenz ont été amortis sur toute l'année 2022 alors que cela ne l'avait été que sur quelques mois en 2021.
(b) La dotation de 60 K€ a été reprise car le litige prud'hommal a été clôturé cette année.
(c) Une dotation d'une provision pour risques opérationnels a été comptabilisée pour 505 K€ pour faire face à une éventuelle perte opérationnelle suite à l'identification d'un breach actif dans un des compartiments de la Sicav Luxembourgeoise AAF.
(d) Depuis l'exercice 2021, le stock de l'exercice antérieur des passifs sociaux est repris et redoté au début de l'exercice en cours afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale.

(6) Les autres charges ont fortement augmenté sur l'exercice (+ 1,3 m€).
Ce poste comprend entre autre les licences et redevances informatiques dont l'augmentation est essentiellement due aux nouvelles licences acquises auprès de BlackRock pour Aladdin

V.3 Détail des charges et produits financiers

En €	31/12/2022	31/12/2021
Plus-values nettes réalisées sur les titres de placement (1)	0	2 037 330
Ecart de change, notamment sur le dollar	-292 912	103 666
Résultat sur futures (2)	0	-837 367
Intérêts sur les comptes ordinaires (3)	-140 104	-224 486
Revenu FCPR-OPC	133 517	50 346
Reprise pour dépréciation FCPR liquidé	0	546 870
Reprise pour dépréciation OPC	0	4 340
Moins-values latentes FCPR-OPC (4)	-587 294	-46 509
Résultat financier	***-886 793***	***1 634 189***

(1) Plus-value réalisée sur les OPC transférés dans le AAIS Starter Fund en Novembre 2021.
(2) Les résultats sur futures n'ont plus lieu d'être, suite au transfert de la totalité des OPC détenue par AAIS en 2021.

(3) A compter du mois d'Aout 2022, la facturation des comptes courants ordinaires n'est plus appliquée suite à la hausse des taux d'intérêts devenus positifs,
(4) A fin Décembre 2022 a été comptabilisé une dépréciation complémentaire pour le FCPI Idinvest Private Debt III de 90 071 € et pour le fonds AAIS Starter Fund une dotation complémentaire de 497 223 €.

V.4 Détail des charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2022	31/12/2021
Reprise provision pour risques Candriam (1)	0	2 700 000
Sortie titres FCPR, suite liquidation (2)	0	-557 050
Résultat exceptionnel	***0***	***2 142 950***

(1) En 2021, la provision pour risques Candriam, constituée en 2018 a été reprise car elle n'avait plus lieu d'être. En effet, cette provision avait été constituée pour couvrir l'eventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires prévus dans le contrat partielle de fonds de commerce signé avec Candriam France, soit un minimum de revenu de 15,5 M€. Ce minimum requis a été dépassé courant 2021.
(2) En Mars 2021, le fonds Access Capital Fund III – Part A et Part B ont été liquidés. Les titres, ont donc été sortis des immobilisations financières.

V.5 Impôt sur les bénéfices :

AAIS bénéficie de deux types de crédit d'impôt pour 21 557 € qui se décompose en 15 600 € de crédit d'impôt mécénat et 5 957 € de crédit d'impôt famille. Le crédit d'impôt est en diminution de 142 193 €. En 2021, AAIS avait bénéficié d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 150 000 €.

En €	31/12/2022	31/12/2021
	25,83%	27,37%
Résultat net avant impôt	***22 594 595***	***26 696 473***
Impôt courant	5 615 407	6 615 054
Contribution Sociale	160 129	193 118
Crédits d'impôt	-21 557	-163 950
Sous-total IS	***5 753 979***	***6 644 222***
Redressement fiscal	0	14 342
Régularisation IS N-1	9 211	25 994
IS au compte de résultat N	***5 763 190***	***6 684 558***
IS de l'exercice	***5 753 979***	***6 644 222***
Résultat net après impôt	**16 840 616**	**20 052 251**

V.6 Effectifs moyens annuel :

	2022	2021
Cadres	82	83
Non cadres	1	1

VI- Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

- **Produits et charges de PNB**

		31/12/2022		
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Commercialisation		**- 3 711 274.52**	**- 4 642 853.23**	**- 8 354 127.75**
	Tiers distributeurs groupe			
	BNOBC	-	- 1 448 446.19	- 1 448 446.19
	NVIE	-	- 2 358 804.17	- 2 358 804.17
	Commercialisation SICAV AAF			
	ABN Amro Belgique	-	- 832 457.17	- 832 457.17
	ABN Amro NL	- 3 711 274.52	-	- 3 711 274.52
	ABN Amro Frankfurt	-	- 3 145.70	- 3 145.70
Rétrocession gestion financière		**-**	**- 109 530.03**	**- 109 530.03**
	NVIE		- 109 530.03	- 109 530.03
Charges de conseil		**- 440 443.29**	**- 4 064 018.35**	**- 4 504 461.64**
	ABN Amro Belgique	-	- 3 072 081.04	- 3 072 081.04
	ABN Amro NL	- 440 443.29		- 440 443.29
	BNOBC	-	- 991 937.31	- 991 937.31
Charges de commissions entre parties liées		**- 4 151 717.81**	**- 8 816 401.61**	**- 12 968 119.42**

Produits et charges de Frais généraux :

		31/12/2022		
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Convention de mise à disposition				
	Fourniture de prestations de services	**- 2 755 422,00**	**- 6 181 775,00**	**- 8 937 197,00**
	ABN Amro NL	- 2 755 422,00	-	- 2 755 422,00
	ABN Amro International Services B.V.		- 983 728,00	- 983 728,00
	BNOBC	-	- 5 198 047,00	- 5 198 047,00
	Ressources Humaines	**-**	**- 190 254,00**	**- 190 254,00**
	Bethmann Bank AG	-	- 190 254,00	- 190 254,00
Charges de frais généraux entre parties liées		**- 2 755 422,00**	**- 6 372 029,00**	**- 9 127 451,00**

VII- CONSOLIDATION

AAIS est consolidé dans les comptes du groupe ABN AMRO.

VIII- ENGAGEMENT HORS-BILAN

Engagements donnés :

La dernière valorisation connue est la situation au 30/09/2022.

Engagement de souscription en parts de FPCI Idinvest Private Debt III pour 10 000 € (tranches différées).

Engagements reçus :

Néant

ABN·AMRO Investment Solutions

Observations du Conseil de Surveillance

Copie certifiée conforme
François-Xavier Gennetais
Président du Directoire



Observations du Conseil

Votre Directoire vient de vous présenter le bilan de son activité au cours de l'exercice 2023 et vous a soumis les comptes annuels de l'exercice écoulé.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a donné lecture de son rapport établi tant en exécution de la mission qui lui a été confiée qu'en application des dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice, outre l'examen des états financiers et du rapport trimestriel du Directoire – et en particulier le suivi de la conformité et des risques – votre Conseil de Surveillance a supervisé l'avancement des sujets et projets suivants :

- La stratégie de AAIS
- Gouvernance
  - Nomination d'un nouveau Membre du Directoire
- Employment Engagement Survey
- Organisation de la conformité et de la gestion du risque
- Performances et nouveaux actifs
- Investissement Socialement Responsable
- L'offre produits
- Le développement commercial, notamment sur la distribution tierce et les Solutions
- Programme de transformation opérationnelle dont
  - L'amélioration de « l'operating licence »
  - Digitalisation
- Nouveaux locaux – la « nouvelle façon de travailler »

En outre, les sujets liés à l'actualité ont été au centre des discussions du conseil de surveillance, tels que la crise Ukraine/Russie ou les évolutions réglementaires.

Votre Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 96 %.

Votre Conseil de Surveillance vous demande d'approuver sans réserve les comptes sociaux 2023 et donner quitus aux Membres du Directoire, d'affecter le résultat, de nommer un nouveau Membre du Conseil de Surveillance et de voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

Au vu de ces observations, le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance aux membres du Directoire et du Comité Exécutif et l'assure de son soutien pour l'année 2024, qui s'annonce dense en termes de projets à réaliser afin d'accompagner AAIS dans ses ambitions de transformation qui lui permettront de rester compétitive et d'accélérer sa croissance.

Disclaimer

ABN AMRO Investment Solutions – AAIS

Société anonyme au capital de 3 324 048 euros, à Directoire et Conseil de Surveillance
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 410 204 390.
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris, France.
Approuvé par l'AMF, en date du 20/09/1999
En tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27.

Ce document promotionnel préparé par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne constitue pas une sollicitation d'achat, une offre de vente ou un conseil juridique ou fiscal. En aucun cas, il ne constitue une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant de prendre une décision d'investissement, l'investisseur est responsable de l'évaluation de ses risques et de la cohérence de sa décision avec ses objectifs, à son expérience et à sa situation financière.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations sur les produits présentés dans ce document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations contenues dans la documentation juridique du fonds qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement.

SA à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 €
410 204 390 RCS Paris
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n° GP 99-27
TVA Intracommunautaire : FR 81410204390

ABN·AMRO Investment Solutions

Gouvernement d'entreprise

- Le Conseil de Surveillance 3
- Le Directoire 9
- La démarche RSE 11
- Recherche & Développement 15
- Informations légales 17
- Le contrôle indépendant 18

Copie certifiée conforme
François-Xavier Gennetais
Président du Directoire

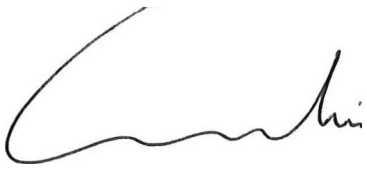

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La Gouvernance au sein de la gestion d'actifs relève en France de grands principes issus tant du Code Monétaire et Financier, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers que de règlementations professionnelles. La primauté de l'intérêt des clients, le traitement équitable des investisseurs, l'autonomie de la gestion et le respect de l'intégrité des marchés figurent ainsi parmi les principes majeurs qui gouvernent la gestion d'actifs.

ABN AMRO Investment Solutions vise à observer les meilleures pratiques recensées et s'appuie pour ce faire sur le Guide de Gouvernance des Sociétés de Gestion de l'AFG. Toutefois, conformément au principe de proportionnalité admis par les régulateurs européens et français, certaines peuvent légitimement ne pas appliquer l'intégralité de ces recommandations dans la mesure où elles peuvent se prévaloir du fait que, compte tenu de la nature, de l'importance, de la complexité, de la spécificité des services de gestion qu'elles fournissent, ou des activités qu'elles exercent, l'application de ces recommandations serait excessive et s'appuyer sur l'efficacité de leur gouvernance interne.

ABN AMRO Investment Solutions est une société anonyme duale à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise : les fonctions de direction exécutive sont dissociées des missions de supervision.

Le Conseil de Surveillance

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance est régi par les statuts qui valent règlement intérieur. Il est stipulé que le Conseil a pour mission de superviser la gestion de la Société par le Directoire dont il désigne les membres et fixe leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires, à travers ses observations, de ses remarques sur les comptes et sur le rapport de gestion du Directoire. En outre, il approuve préalablement les opérations soumises à son autorisation en vertu de la loi et des statuts. Il est notamment consulté sur les mesures qui présentent un intérêt stratégique et qui ont, ou pourraient avoir, un impact financier significatif pour ABN AMRO Investment Solutions.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les comptes sociaux, la situation et les perspectives de ses activités et évoquer sa stratégie en présence de l'ensemble des principaux dirigeants. Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués pour chaque conseil.

Le Conseil peut bien entendu se réunir dans l'intervalle sur tout sujet estimé utile. Les séances sont convoquées à l'initiative du Président, à la demande d'un tiers de ses membres ou à celle du Directoire. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres votants, qu'ils soient présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, conformément aux dispositions réglementaires. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les Membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance est désigné par les actionnaires, pour une période de trois ans, qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale de l'exercice auquel le mandat arrive à échéance. Le nombre de membres du Conseil ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers de ses membres en fonction. De plus, le mandat d'un membre ayant atteint l'âge limite fixé par les statuts peut être prorogé d'un an, éventuellement renouvelable, par l'Assemblée Générale. Actuellement, aucun membre du Conseil de surveillance n'a atteint l'âge limite.

• Administrateurs indépendants

Le Guide de gouvernance des sociétés de gestion recommande une pluralité de points de vue au sein du conseil, assurée par la nomination de personnes choisies en fonction de leur compétence et réunissant des personnes d'âge, de sexe, de formation et d'expérience professionnelle différents ainsi que par la présence d'Administrateurs indépendants. Est qualifié d'indépendant, *« un membre personne physique qui n'est, et n'a pas été au cours des trois années précédant son entrée en fonction, salarié, dirigeant mandataire social exécutif de la société de gestion ou d'une entité du Groupe auquel elle appartient, d'un de ses actionnaires significatifs ou d'un prestataire important de la société de gestion ».* A ce jour, le Conseil de Surveillance comprend deux membres indépendants, répondant ainsi au critère de la présence d'au moins un tiers des membres ou deux personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.

• Proportion de femmes dans les Conseils

Deux femmes siègent au Conseil de Surveillance de AAIS.

.

Le Conseil de Surveillance

- **Rémunération des Membres du Conseil**

Ainsi que le préconise le guide de gouvernance des Sociétés de gestion, les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de l'assiduité des Administrateurs aux séances du conseil et de leur participation à des comités spécialisés.

En outre, la politique d'ABN AMRO en matière de rémunération des Administrateurs est que seuls les Membres indépendants peuvent percevoir des jetons de présence. En 2023, le montant des jetons de présence était de 15.000 euros par an pour un mandat au Conseil. Les jetons sont versés annuellement.

- **Composition du Conseil**

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement cinq membres, le nombre maximum de membres statutairement prévu étant de douze. Le nombre maximum de censeurs prévu par les statuts est de trois. Aucun censeur ne siège actuellement au Conseil. Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Le secrétaire est choisi en dehors de ses Membres. Au 31 décembre 2023, le Président et le Vice-Président sont respectivement MM. Alen Zeljkovic et Ido Gonen.

Le Conseil de Surveillance

➢ *La composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021*

M. Alen ZELJKOVIC
Président à compter du 27/09/2017
Date de première nomination : 30/12/2013
Date de renouvellement : 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Directeur Général Wealth Management Clients
AAIS – Membre du Comité des Rémunérations et des nominations
AAIS – Membre et du Comité d'Audit et des Risques
NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. – Membre du Directoire
ABN AMRO PENSION FUND – Membre du Directoire non exécutif (jusqu'au 30 juin 2023)

M. Ido GONEN
Vice-Président depuis 19/09/2023
Date de première nomination : 13/12/2017
Date de renouvellement : 22/05/2022
Échéance du mandat : AGO mai 2025
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Head of Credit Risk Decisioning
AAIS – Président et Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations (depuis le 25 mai 2023)
AAIS – Président et Membre du Comité d'Audit – Risques et Conformité

M. Richard de GROOT (fin de mandat le 25 mai 2023)
Vice-Président depuis 22/07/2020
Date de première nomination : 14/03/2018
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Global Head of Investment Centre
ABN AMRO – Chairman of Global Investment Committee
AAIS – Membre et Président du Comité d'Audit et des Risques
AAIS – Membre du Comité des Rémuérations et des nominations

Mme Silvia BOCCHIOTTI
Membre indépendant
Date de première nomination : 12/12/2018
Date de renouvellement: 29/11/2023
Echéance du mandat : AGO 2026

Le Conseil de Surveillance

M. Bart RENNER
Membre indépendant
Date de première nomination : 23/05/2017
Date de renouvellement: 29/11/2023
Echéance du mandat : AGO mai 2026
Fonctions exercées/mandats détenus
Symbiotics Investments SA: Board Member
Red Ribbon Asset Management Plc: Non-Executive Director
STICHTING PROF : Board Member
REPO ADVIES V.O.F. : Partner

Mrs Solange ROUSCHOP
Date de première nomination: 2023/11/29
Date de renouvellement: OGM May 2026
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO - Chief Sustainability Officer
TRANSTREND : Supervisory Board Member

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Conseil
Date de nomination : 19/07/2000

Le Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 96 % contre 92 % en 2022. Il est dans l'objectif constant du Président de veiller à la présence effective des membres du Conseil ainsi que de s'assurer de leur participation active aux réunions.

Régulièrement convoqué, le Commissaire aux comptes a participé à 4 réunions sur 5.

Les travaux du Conseil

Outre l'examen des comptes et le rapport sur l'activité du trimestre sous revue, le conseil de Surveillance procède trimestriellement au suivi des risques.
Il a été par ailleurs informé tout au long de l'année de l'évolution des projets en cours et des orientations prises par le Directoire.

Les comités du Conseil

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil de Surveillance a constitué des comités spécifiques. Le nombre de participants au comité est limité dans le double but de fluidifier les débats internes et d'éviter une trop grande proximité entre la composition d'un comité et celle du Conseil de Surveillance.

Les Membres et leur Président ont été désignés par le Conseil en tenant compte de leur maîtrise des sujets plus techniques traités en comité.

• Le comité des rémunérations et nominations

Ce comité se réunit au moins une fois par an – et autant que nécessaire – dans l'optique de déterminer la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et des personnes identifiées par ABN AMRO et dont il rend compte au Conseil de Surveillance de AAIS.

Il est débattu au sein de ce comité, outre les points précités, du plan de succession de ABN AMRO Investment Solutions (2 fois par an au maximum), de la politique de rémunération (AIFM, OPC 5, mise à jour locale ou découlant de la global Reward Policy d'ABN AMRO) ainsi que de la liste des personnes identifiées. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a revu et validé les plans de participation et d'intéressement, la nomination de Christophe Boucher au Directoire, les renouvellements de Silvia Bocchiotti, Alen Zeljkovic et Bart Renner, Membres du Conseil de Surveillance,

Composition du Comité des rémunérations et nominations

- M. Ido Gonen, Président depuis le 2 janvier 2023,
- M. Alen Zeljkovic,

M. Paul Beurdeley (Directeur des Ressources Humaines) en est le Secrétaire.

Tout ou partie de la réunion du comité se déroule en présence du Président du Directoire et du responsable des Ressources Humaines.

Ce comité s'est réuni cinq fois en 2023.

Le Conseil de Surveillance

- **Le comité d'Audit et des risques**

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de ses missions et notamment celle de la maîtrise des risques au sein de AAIS, le Conseil décide de la création d'un comité d'audit et des risques qui a pour vocation de procéder à l'examen des comptes et de veiller à l'organisation et l'application des politiques de risques, conformité et contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des risques a été composé de trois membres jusqu'à fin mai 2023:

- M. Richard de Groot, Président
- M. Ido Gonen
- M. Alen Zeljkovic

Depuis juin 2023, le Comité d'Audit et des Risques est temporairement composé de deux membres :

- M. Ido Gonen, Président
- M. Alen Zeljkovic

Josiane Fabre en est la secrétaire.

A ce comité participent le Directoire de AAIS, le Comité Exécutif, ainsi que le Directeur de la Conformité et du Contrôle Interne, le Responsable des Risques ainsi que le Responsable de l'Audit Neuflize OBC.

Une charte définissant le fonctionnement de ce comité a été mise en place et approuvée par le conseil de Surveillance. Il se réunit au minimum deux fois par an, et à chaque fois que de besoin, et rend compte de ses travaux au Conseil.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois cette année, avec un taux de participation de 100 %.

Outre les points récurrents sur l'activité de la société et les normes réglementaires, le Comité s'est particulièrement attaché à superviser la transformation de AAIS, les ressources, les risques opérationnels, le nouveau format de la gestion des risques d'entreprise (ERM), la cybersécurité, la réorganisation de la Deuxième Ligne de Défense, les sujets ESG et le nombre élevé de projets en cours.

Le Directoire

Les Membres du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions est dirigée par un Directoire. Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire est un organe collégial dont les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil qui peut également conférer le titre de Directeur Général à l'un ou plusieurs d'entre eux. Il est composé de deux membres au minimum et de cinq au maximum. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Directoire est fixée à soixante-cinq ans, sauf dans le cas où le Conseil décide de porter à un nombre supérieur à deux le nombre des membres du Directoire. Il a alors la faculté de désigner un membre dont l'âge est supérieur à soixante-cinq ans et n'excédant pas 72 ans.

A compter de la démission de M. Eric Ebermeyer le 27 décembre 2022, le Directoire était temporairement composé de deux membres : M. François-Xavier Gennetais (Président) et Mme Elisa Alonso Sanz (Directrice Générale).

Le 24 février 2023, M. Christophe Boucher a été nommé Membre du Directoire et Directeur Général.

Le Directoire a été nommé le 22 juillet 2020 pour une durée de quatre ans. Son échéance est fixée au 21 juillet 2024.

La composition du Directoire au 31 décembre 2023

M. François-Xavier GENNETAIS
Président, CEO depuis le 23 octobre 2019
Date de première nomination : 13/04/2015
Date du renouvellement : 22/07/2020
Echéance du mandat : 22/07/2024
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO FUNDS – Président
ABN AMRO SOLUTIONS – Membre du Conseil d'Administration
ABSOLUTE GLOBAL ALTERNATIVE « C » - Membre du Conseil d'Administration
STICHTING JURIDISCH EIGENDOM AAIS - Membre
NEUFLIZE OBC CINEMA GESTION – Président
CINEFRANCE Plus – Membre du Conseil de Surveillance, représentant de NEUFLIZE OBC CINEMA GESTION
Autres mandats
Association Française de Gestion Financière (AFG) - Représentant permanent de ABN AMRO Investment Solutions au Conseil d'Administration

Mrs Elisa ALONSO SANZ
Directrice Générale et COO
Date de première nomination : 22 juillet 2020
Echéance du mandat : 22 juillet 2024

M. Christophe BOUCHER
Directeur Général et CIO
Date de première nomination : 24 février 2024
Echéane du mandat : 22 juillet 2024

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Directoire
Date de nomination : 28/02/2000

Le Directoire

Le rôle du Directoire

Le Directoire est en charge de la gestion de la société. Son Président la représente vis-à-vis des tiers. Le Directoire est notamment compétent pour déterminer les orientations stratégiques de la Société et mettre en œuvre son fonctionnement. Il exerce les pouvoirs les plus larges, à l'exception de ceux expressément attribués au Conseil de Surveillance et aux actionnaires par la loi et les statuts. Avec l'accord du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire se répartissent entre eux les tâches de la direction de la société, laquelle ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire le caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire se réunit autant que de besoin pour assurer la bonne marche de la Société. Le Directoire ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix. La Secrétaire assiste à toutes les séances du Directoire.

Le Directoire se réunit généralement une fois par semaine. Il traite régulièrement des résultats, de l'évolution de son activité et de sa gamme de produits. En outre, sont examinés mensuellement en présence des responsables,

- Les rapports de la compliance, du contrôle interne et du risque
- Le rapport du contrôle opérationnel
- Les activités du développement commercial
- Les ressources humaines

Enfin, il arrête chaque année les comptes de l'exercice précédent, en présence du Commissaire aux Comptes.

Comitologie

Le Comité Exécutif

Dans sa gestion au quotidien de l'entreprise, le directoire s'appuie sur un comité Exécutif, créé le 1er juillet 2020. Il est composé du Directoire, de Bob Hendriks (Chief Commercial Officer), Julien Garnier (Chief Risk Officer) et Olivier Leguay (Chief Administrative Officer).

Le Directoire a également veillé à la mise en place d'un certain nombre de comités couvrant l'ensemble des lignes de métier (investissements – activité commerciale – structuration – compliance et risques.)

Cumul contrat de travail et mandat social

En 2023, les membres du Directoire de AAIS ont cumulé un contrat de travail avec leur mandat social. François-Xavier Gennetais, Elisa Alonso Sanz et Christophe Boucher travaillent sous contrat AAIS.

La démarche RSE

Introduction

Ambitions en investissements ESG & durables

Au fil des ans, ABN AMRO Investment Solutions (AAIS) s'est efforcée de devenir un leader de l'investissement durable. Nous avons fait nos preuves depuis longtemps (plus de 20 ans) dans la sélection de stratégies durables. Depuis que nous avons lancé nos premiers fonds exclusifs en délégation de gestion ESG et durables en 2017, notre gamme de fonds ESG et durables s'est considérablement étoffée.
Conformément à la mission d'ABN AMRO "Banking for better for generations to come" et à notre charte RSE, nous nous développons pour offrir des produits et des solutions ESG et durables adaptés aux besoins de nos clients.

Alignement de nos valeurs de Responsabilité Sociale de L'entreprise avec nos ambitions concernant nos produits d'investissement

Le conseil d'administration de AAIS a approuvé sa première charte RSE au quatrième trimestre 2023 après un long processus basé sur des interactions avec les employés de AAIS initiées début 2021. En 2022, un groupe de travail dédié chargé de rédiger la charte RSE de AAIS a été créé et s'est réuni régulièrement pour aboutir, en 2023, à la charte RSE personnalisée de AAIS (y compris les analyses d'écart et le plan d'action). La publication de la charte est prévue en 2024.
Nous pensons qu'il est légitime qu'une société de gestion divulgue et aligne ses valeurs fondamentales dans sa charte RSE lorsqu'elle promeut des investissements responsables et durables.
Les gestionnaires d'actifs sont également évalués sur leurs engagements, et pas seulement sur leurs investissements même si les investissements peuvent avoir un impact plus important (eu égard à la taille de l'entité).
Traduction française du texte original en anglais « Les gestionnaires d'actifs doivent souligner leur rôle dans la construction d'un avenir plus juste et plus sûr »

Nos challenges

Depuis 2021, les défis sont restés les mêmes : évoluer dans un environnement réglementaire ESG de plus en plus complexe, traiter les réglementations européennes et locales (pas toujours parfaitement alignées), explorer la cohérence et l'adéquation des données ESG, et faire face à des demandes de plus en plus spécifiques de la part des clients. En outre, les réglementations n'ont pas été pensées en premier lieu pour notre modèle de multigestion et de délégations, et il y a donc une marge d'interprétation. Comme prévu, la charge de travail de l'équipe ESG a augmenté de manière significative, nécessitant des ressources humaines, techniques et en données supplémentaires. Dans le même temps, l'appropriation des questions ESG au sein de chaque équipe d'AAIS s'est améliorée de manière significative.
Nous sommes vraiment convaincus que notre modèle d'entreprise unique devrait contribuer à renforcer l'impact qu'ABN AMRO Investment Solutions doit avoir sur la société en s'appuyant sur les différents gestionnaires de portefeuilles délégués qui agissent et s'engagent activement. Pour rester rigoureux et bien disciplinés dans nos évaluations, pour rester proche des besoins de nos partenaires et de nos clients, pour éviter les malentendus et toute allégation et risque de greenwashing, nous avons intensifié nos efforts sur les procédures ESG et les contrôles des données.
En 2023, nous avons mis l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre des contrôles ESG grâce à notre outil Aladdin et sur le renforcement de notre politique et de nos processus ESG, tout en gardant à l'esprit que les réglementations évoluent.
Vous trouverez ci-dessous les principales réalisations de 2023, les défis auxquels nous avons été confrontés et notre feuille de route pour 2024.

Source: H&K Responsible Investment Brand IndexTM 2021, Microsoft Word - RIBI Report 2021 FINAL.docx (ri-brandindex.org)

La démarche RSE

Nos Nprincipales réalisations sur 2023

Rapports Réglementaires

ous avons délivré les rapports suivants :

Nom du rapport	Périmètre	Date de publication	Commentaires
EU SFDR - Website disclosures	fonds art.8 et art.9	01.03.2023	Acceptation du risque de reporter la livraison des documents du 01.01.2023 au 01.03.2023, s'agissant de la toute première édition
EU SFDR - Precontractual annexes	Fonds art.8 et art.9	02.01.2023	Livrés dans les temps réglementaires soit pour le 02.01.2023 (toute première édition)
EU SFDR - Periodic report	Fonds art.8 et art.9	30.04.2023	Livrés selon la date limite interne fixée au 30.04.2023 ; Les Société de Gestion sont autorisés de joindre les rapports périodiques aux rapports annuels de leur fonds. S'agissant de la toute première édition, les commissaires aux comptes ont accepté de simplifier les calculs.
EU SDFR – PAI Entity	AAIS >All funds	01.10.2023	Basé sur un engagement volontaire de AAIS; Comme validé avec notre régulateur français, la délivrance de ce document a été reportée du 30.06.203 au 01.10.2023 (cette toute première version est uniquement disponible en version française).
French Law on Climate & Energy report (LEC report)	AAIS level + Fund > € 500 mln	30.06.2023	Délivré dans les temps réglementaires et avant le 30.06.2023 sur les sites de l'ADEME et de AAIS. La version 2023 a été enrichie avec les indicateurs de VaR (TVaR and PVaR).
Stewarship report	AAIS	October 2023	In 2023, AAIS a décidé de regrouper son rapport de vote (obligatoire) et son rapport d'engagement (optionnel) en un seul document pour publier cette toute première version de notre stewardship report. Le rapport inclut des statistiques de vote et des exemples d'engagement sur la base d'informations communiquées par nos Gérants d'investissement externe et par ABN AMRO (via Hermes-EOS).

Renforcement de nos évaluations ESG des stratégies et des sociétés de gestion externes

- ODD & MDD : Renforcement des questionnaires de Due Diligence et de l'analyse des processus
- MDD ESG rating :validation de 9 stratégies
- MDD ESG auto rating : mise en place d'un système d'auto-rating ESG

Renforcement de notre politique d'investissement responsable (Responsible Investment Policy)

- Révision de nos critères d'investissement durable selon SFDR et de notre méthodologie pour mieux prendre en compte le concept DNSH (ne pas nuire de façon significative)
- Soumission de notre approche de l'investissement durable à PwC dans le cadre d'une mission confiée sur sa certification SFDR, basée sur 4 fonds art.9 et les politiques de AAIS

[1] Transition and Physical Values at Risks sont calculées sur la base de la méthodologie ISS

La démarche RSE

- Révision de l'ancienne politique d'investissement durable en faveur de la nouvelle politique d'investissement responsable
- Acquisition d'un ensemble de données de ISS : score de qualité de la gouvernance (OGS) pour renforcer notre politique de bonne gouvernance.

Objectives Climat
- Monitoring de la WACI pour tous les portefeuilles de AAIS et en ligne avec la politique climat de ABN AMRO
- Signature de NZAM (10.10.2023)

AMS
- Le prospectus ESG de la sicav a été rédigé; les solutions proposées en ESG ont été analysées (stratégies et sociétés de gestion)

Rapport ESG pour nos clients
- Etablissement d'une fiche d'information commerciale (factsheet) ESG dite "light" pour les stratégies clé et sous exclusivité (fréquence trimestrielle)

Renforcement des contrôles ESG
- Contrôles ESG : 75 % des contrôles ESG ont été mis en place et réalisés dans notre nouvel outil de suivi
- Révision du processus d'élaboration de la liste d'exclusion pour le rendre plus efficace
- Mise en place d'un système de suivi du contrôle interne de l'investissement durable selon SFDR

Efforts concernant les labels
- Renouvellement du Label LuxFLAG ESG pour ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities
- Renouvellement du Label ISR V2 pour TEGO Dynamique ISR
- Audit contrôle annuel du Label ISR V2 pour ABN AMRO Parnassus US ESG Equities

Collaboration Active
- ABN AMRO. Participation active (i) aux groupes de travail d'ABN AMRO sur la mise en œuvre et le développement de SFDR (groupe de travail sur la bonne gouvernance, groupe de travail sur le PAI, groupe de travail sur les combustibles fossiles, groupe de travail sur le projet Hulk) et (ii) aux comités de l'équipe ESG globale d'ABN AMRO et aux séances de brainstorming pour concevoir les lignes directrices ESG d'ABN AMRO V5.
- ESMA. Participation à une consultation de l'ESMA sur les réglementations SFDR et RTS en collaboration avec ABN AMRO.
- Questionnaire UNPRI. Participation active d'AAIS au questionnaire UNPRI d'ABN AMRO en 2022, se terminant par la livraison de scores finaux améliorés au T4.2023.
- Contribution au rapport "CSA" de l'AMF sur nos fonds ESG et d'investissement durable français.
- Contribution à la revue ESG de Statestreet (notre dépositaire)

Nos produits d'investissement ESG & durables

La croissance de nos solutions ESG & durables a été significative en 2022 car AAIS a lancé de nouvelles stratégies et en a transformé certaines autres en stratégies ESG et Durables. La tendance est stable sur 2023.

	31.12.2021		31.12.2022		31.12.2023	
Total AuM (in € bln)	**21.258**	**100. %**	**18.512**	**100. %**	**19.467**	**100.0%**
ESG & Sustainable Funds	8.814	41.5%	14.651	79.1%	15.714	80.7%
SFDR art.9 - internal 9	1.218	5.7%	1.805	9.8%	1.818	9,3%
SFDR art.8 - internal 8+	7.596	35.8%	11.094	59.9%	12.047	61.9%
SFDR art.8 - internal 8	-	-	1.752	9.4%	1.848	9,5%
Non-ESG Funds	12.445	58.5%	3.861	21.9%	3.753	19.3%

La démarche RSE

Notre plan d'action sur 2024

Outre les activités habituelles, nous prévoyons une augmentation de la contribution de l'équipe ESG pour aider les équipes internes sur divers sujets ESG.

Sur notre feuille de route 2024, nous avons les sujets suivants :

- Développement de fiches ESG dites avancées pour toutes les stratégies article 8+ et 9 et pour toutes les classes d'actifs.
- Achèvement du premier engagement de NZAM et formation du personnel d'AAIS sur NZAM
- Acquisition d'un ensemble de données sur les obligations vertes
- Développement d'une méthodologie d'investissement durable pour les obligations vertes
- Compléter l'environnement du système de contrôle ESG afin d'atteindre une mise en œuvre à 100 %

Recherche & Développement

➢ Recherche & Développement

Les efforts consacrés à la recherche ont porté essentiellement en 2023 sur huit projets :

- La mise en place d'une méthodologie pour la construction d'un fond de fonds ESG, avec pour objectif de réduire son exposition aux biais habituels (croissance et qualité). Ceci est fait en maximisant les rendements anormaux (alphas) des fonds ESG éligibles tout en minimisant leurs expositions (betas) aux facteurs traditionnels de risque. L'estimation des alphas et des betas est conduite via une méthode robuste qui permet de tenir compte d'une éventuelle mauvaise spécification du modèle à facteurs retenu. Ce nouveau travail de recherche est une contribution majeure, car les résultats obtenus sur l'univers Europe (1941 fonds Article 8 et 9) montrent que la stratégie développée surperforme les indices ESG européens les plus populaires. L'article qui accompagne ce travail est actuellement soumis pour publication dans la revue professionnelle « *The Journal of Portfolio Management* ».

- La politique verte de la Banque Centrale Européenne (BCE) est-elle compatible avec le principe de neutralité de marché qui sous-tend ses programmes d'achat d'actifs ? Si des discussions de praticiens et de banquiers centraux existent et qui soulignent une certaine incompatibilité, il n'existe pas de travaux sérieux dans la littérature qui formalisent la dualité. Dans ce nouveau travail de recherche, nous comblons ce vide en dérivant de manière formelle la frontière efficiente qui caractérise l'arbitrage entre les deux objectifs. Nous montrons en effet que la facilité à arbitrer entre verdissement et neutralité de marché : (i) augmente avec la variabilité du rating utilisé pour mesurer la performance environnementale d'un émetteur ; (ii) est plus faible dans une approche *best-in-class* en comparaison d'une approche *best-in-universe* ; (iii) baisse avec le bruit contenu dans le rating. Les investigations continuent pour évaluer empiriquement le niveau d'écart à la neutralité de marché qu'impliquerait une politique verte de la BCE atteignant les objectifs des Accords de Paris en matière de réduction des émissions de carbone.

- Le travail sur le processus conditionnel de retour à la moyenne des marchés actions initié en 2022 s'est poursuivi en 2023. Ce travail qui est basé sur une analyse profonde de la dynamique des ratios de valorisation, en lien avec celle de la pente de la courbe des taux, permet de prédire à court-terme les retournements de marché. Il offre donc des outils utiles aux allocations stratégiques et tactiques. La poursuite en 2023 a consisté en des travaux de réécriture et de re-formalisation dans le cadre du processus de révision pour publication dans la revue « *Journal of International Money and Finance* ».

- L'extension du travail de recherche précédent sur le processus conditionnel de retour à la moyenne des marchés actions, en couplant la dynamique des ratios de valorisation avec plusieurs variables du cycle des affaires. Il s'agit d'aller au-delà de la seule information contenue dans la pente de la courbe des taux, pour augmenter la capacité à prévoir les phénomènes de retournement de marché à court-terme. Les investigations empiriques ont montré que cette extension de l'ensemble d'informations permet en effet de mieux prédire ces événements. Un document de travail finalisé accompagne ces investigations.

- Les travaux sur le contenu informationnel des notations ESG proposées par les agences de notations. Ce projet qui a mobilisé des efforts durant l'année 2022 s'est poursuivi en 2023. Le document de travail y relatif a été soumis à la revue « Finance » pour publication, et les investigations se sont poursuivies en 2023 pour les demandes de révision demandées par l'équipe éditoriale du journal.

Recherche & Développement

Recherche & Développement

- Le développement du modèle propriétaire de stress tests des portefeuilles sur la base de scénarii économiques débuté en 2022 s'est poursuivi en 2023. De nouveaux résultats ont été mis en évidence sur une population plus vaste de fonds, et le projet a été formalisé en document de recherche. Il s'agit d'une méthode originale et novatrice fondée sur des "méta-facteurs" (facteurs de facteurs) pour réaliser des stress tests de scénarios économiques passés ou hypothétiques. Ces résultats démontrent que l'utilisation de méta-facteurs aident à traduire un scénario économique en chocs de marchés grâce à leur influence significative sur les facteurs observables des actifs financiers (style ou facteurs systématiques). Malgré sa simplicité, notre méthodologie offre de meilleurs résultats que certains modèles largement utilisés dans l'industrie. Au-delà de la gestion des risques, notre méthodologie offre la possibilité de mettre en œuvre rapidement des scénarios de stress hypothétiques aidant ainsi les gestionnaires à ajuster leurs positions actives.

- Face au développement accru de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), plusieurs agences de notations ont proposé des scores quantitatifs ISR (ou ESG pour Environnement, Social et Gouvernance) à partir des indicateurs financiers et extra-financiers. Il existe aussi des indicateurs non quantitatifs (labels ISR, signataire de l'engagement PRI,...) . Ces scores permettent généralement aux investisseurs d'identifier les fonds ISR . Les sources d'information pour caractériser le même phénomène étant donc hétérogènes, comment reconnaître le critère qui a le meilleur contenu informationnel ? Ces fonds identifiés par ces différentes méthodes sont-ils réellement des fonds ISR ? Sont-ils performants ? Ce travail de recherche initié en 2022 a été poursuivi en 2023 avec la mise à jour de la base de données, l'intégration d'autres critères ESG et l'analyse des sensibilités aux différents facteurs de style.

- Nous avons initié en 2023 une application de construction et de suivi de portefeuilles. Fort de nos différentes publications académiques sur les stratégies d'optimisation de portefeuilles, cet outil rassemble et valorise les dernières avancées sur la construction de portefeuilles. Il permet entre autres une meilleure répartition des ressources pour créer de la valeur ajoutée et le suivi des principaux indicateurs de performance et de risque.

Informations légales

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de ABN AMRO Investment Solutions s'élève à **4.324.048 €.**

Le capital est divisé en 270 253 actions de 16 € chacune de même catégorie et se répartit comme suit

- ABN AMRO BANK NV ..... 99,99 %
- ABN AMRO Participaties Fund I.B.V. ..... }
- Divers ..... } 0,01 %

Information sur le délai de paiement des fournisseurs

En conformité avec l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous informons que les fournisseurs sont réglés avec une échéance de 30 à 60 jours.

Exercice 2023

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	-22 508,69	0,00	0,00	2 151,37	-24 660,06
FOURNISSEURS GROUPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-22 508,69**	**0,00**	**0,00**	**2 151,37**	**-24 660,06**

FOURNISSEURS HORS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
TRANSPERFECT TRANSLATIONS BV	2 151,37	60 JOURS	1
SOCIETE DU PAVILLON ROYAL	-637,98	PLUS DE 60 JOURS	1
SOPRA STERIA GROUP S.A.	-24 022,08	PLUS DE 60 JOURS	3
	-22 508,69		5

FOURNISSEURS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
	0,00		0

Exercice 2022

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	64 300,00	0,00	68 288,36	20 671,70	-24 660,06
FOURNISSEURS GROUPE	2 760 494,72	0,00	2 760 494,72	0,00	0,00
Total	**2 824 794,72**	**0,00**	**2 828 783,08**	**20 671,70**	**-24 660,06**

FOURNISSEURS HORS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
CACEIS BANK	68 288,36	30 JOURS	2
CHATEAUFORM	20 671,70	60 JOURS	1
SOCIETE DU PAVILLON ROYAL	-637,98	PLUS DE 60 JOURS	1
SOPRA STERIA GROUP S.A.	-24 022,08	PLUS DE 60 JOURS	3
	64 300,00		7

FOURNISSEURS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
NEUFLIZE OBC	2 760 494,72	30 JOURS	3
	2 760 494,72		3

Le contrôle indépendant

LE CONTROLE INDEPENDANT

Commissaires aux comptes :

Les comptes de ABN AMRO Investment Solutions sont certifiés par le Cabinet ERNST & YOUNG :

Titulaire :
ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par M. Hassan BAAJ

Suppléant :
CABINET PICARLE & ASSOCIES, représenté par M. Marc CHARLES

Les Commissaires aux comptes ont été nommés, conformément à la loi et aux statuts de ABN AMRO Investment Solutions, pour une durée de six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2022. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2027.

LES MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les conditions de délibérations et de vote des actionnaires sont celles prévues par la loi et précisées dans l'article 21 des statuts.

S'il ne peut assister personnellement aux Assemblées, tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire. Il est également réputé présent pour le calcul du quorum et voter par voie de visioconférence ou par des moyens de télétransmission permettant son identification conformément aux dispositions réglementaires.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, ABN AMRO Investment Solutions réalise des opérations avec diverses entités du Groupe ABN AMRO auxquelles certains mandataires sociaux et dirigeants sont liés. Ces opérations font l'objet de conventions au sens de l'article l-225-86 et suivants. La liste et l'objet en sont communiqués par le Président du Conseil de surveillance aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du Conseil et tenus à la disposition de tout actionnaire dans les conditions prévues par la loi. Ces conventions figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. A l'exception des opérations courantes conclues à des conditions normales réalisées entre AAIS et les entités du Groupe qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article précité du Code de Commerce, le Conseil n'a été saisi d'aucune convention réglementée en 2022.

	Date de signature	last addendum	Montants 2023
Convention de commercialisation d'OPCVM entre AAIS (ex NOI) & la Banque de Neuflize (effet 01/01/2010)	11/01/2012	01/09/2017	121 820

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE STOCK-OPTIONS

ABN AMRO Investment Solutions n'a mis aucun plan en place au cours de l'année 2023.

ABN·AMRO Investment Solutions

Le rapport de gestion du Directoire 2023

- Les actifs sous gestion 2
- La collecte 3
- Les résultats financiers 5
- Les marchés en 2023 et perspectives 2024 7
- Conformité et Contrôle interne 9
- Risques 10
- Perspectives 2024 13

Copie certifiée conforme
François-Xavier Gennetais
Président du Directoire



Les actifs sous gestion

Le montant global des actifs gérés au 31 décembre 2022 s'élève à 19,5 milliards d'euros

Actifs répartis par catégories

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/10/2023	30/11/2023	31/12/2023	% 31/12/2023 vs 31/12/2022
FUNDS BY ASSET CLASSES (*)	**Total I**	**18 512**	**18 954**	**19 906**	**19 423**	**18 933**	**19 566**	**19 467**	**5%**
Money market		906	1 010	2 122	1 416	1 458	1 459	1 087	20%
Fixed income		6 378	6 912	6 836	6 868	6 716	6 854	6 920	8%
Convertibles		113	107	106	86	81	83	84	-26%
Equity		7 421	7 138	7 064	7 379	7 085	7 468	7 619	3%
Diversified		3 444	3 522	3 509	3 408	3 327	3 432	3 488	1%
Absolute return & Alternatives		250	265	268	265	265	269	268	7%
FIDUCIARY MANAGEMENT	**Total II**	-	-	-	-	-	-	-	
	Total III (I+II)	**18 512**	**18 954**	**19 906**	**19 423**	**18 933**	**19 566**	**19 467**	**5%**
	(*) Including SRI	*14 651*	*14 636*	*15 831*	*15 610*	*15 317*	*15 894*	*15 714*	*7%*
Art.6 - Non-ESGFunds		*3 861*	*4 318*	*4 075*	*3 813*	*3 615*	*3 672*	*3 753*	
Art.8+ - ESGLeaders		*11 094*	*10 993*	*12 166*	*11 957*	*11 761*	*12 148*	*12 047*	
Art.8 - ESGImprovers		*1 752*	*1 840*	*1 809*	*1 800*	*1 776*	*1 883*	*1 848*	
Art.9 - Impact Funds		*1 805*	*1 804*	*1 856*	*1 852*	*1 780*	*1 862*	*1 818*	

Actifs répartis par produits

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/10/2023	30/11/2023	31/12/2023	% 31/12/2023 vs 31/12/2022
FUNDS BY PRODUCT CATEGORY (*)	**Total I**	**18 512**	**18 954**	**19 906**	**19 423**	**18 933**	**19 566**	**19 467**	**5%**
Single Manager fund		13 601	13 961	14 971	14 613	14 232	14 708	14 536	7%
Funds of mandates		1 306	1 316	1 287	1 266	1 240	1 286	1 300	0%
Profile		2 416	2 469	2 453	2 377	2 318	2 393	2 430	1%
Dedicated Fund		463	467	452	445	436	447	455	-2%
Life Insurance		726	741	742	722	706	732	746	3%
FIDUCIARY MANAGEMENT	**Total II**	-	-	-	-	-	-	-	
	Total III (I+II)	**18 512**	**18 954**	**19 906**	**19 423**	**18 933**	**19 566**	**19 467**	**5%**
	(*) Including SRI	*14 651*	*14 636*	*15 831*	*15 610*	*15 317*	*15 894*	*15 714*	*7%*
Art.6 - Non-ESGFunds		*3 861*	*4 318*	*4 075*	*3 813*	*3 615*	*3 672*	*3 753*	
Art.8+ - ESGLeaders		*11 094*	*10 993*	*12 166*	*11 957*	*11 761*	*12 148*	*12 047*	
Art.8 - ESGImprovers		*1 752*	*1 840*	*1 809*	*1 800*	*1 776*	*1 883*	*1 848*	
Art.9 - Impact Funds		*1 805*	*1 804*	*1 856*	*1 852*	*1 780*	*1 862*	*1 818*	

La baisse des actifs sous gestion de +5% mesurée par rapport à décembre 2022 provient principalement :

- D'un effet marché positif de 1.8 milliard d'euros. Cet effet compense la décollecte nette de -813 millions d'euros dont -0.8 milliard sur les actions et -0.3 milliard sur les actifs diversifiés et d'une collecte sur les fonds monétaires et sur les taux pour un total de 0.3 milliard d'euros.

La collecte

Depuis le début de l'année, nos solutions de gestion ont enregistré une collecte de -€750 millions (-€878 millions si l'on exclut les fonds monétaires).

Net New Asset in 2023

Net new Asset 2023	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
MUTUAL FUNDS	-88 997 572	60 059 143	-96 966 939	-93 161 068	912 860 835	-61 683 125	-30 939 710	-96 246 267	-152 775 608	-221 787 869	-145 745 204	-678 108 229	-693 491 615
MUTUAL FUNDS Money market excluded	*-139 510 249*	*33 776 884*	*-118 298 061*	*-132 024 683*	*-95 758 906*	*-113 088 692*	*-146 451 551*	*-44 832 860*	*636 460 054*	*-258 859 163*	*-141 200 927*	*-302 281 583*	*-822 069 737*
Institutional solutions	-2 242 351	-17 477 648	-696 802	-21 284 368	-3 246 854	-1 828 559	-37 933	3 652	-899 027	2 299 251	-6 962 765	-3 706 781	-56 080 185

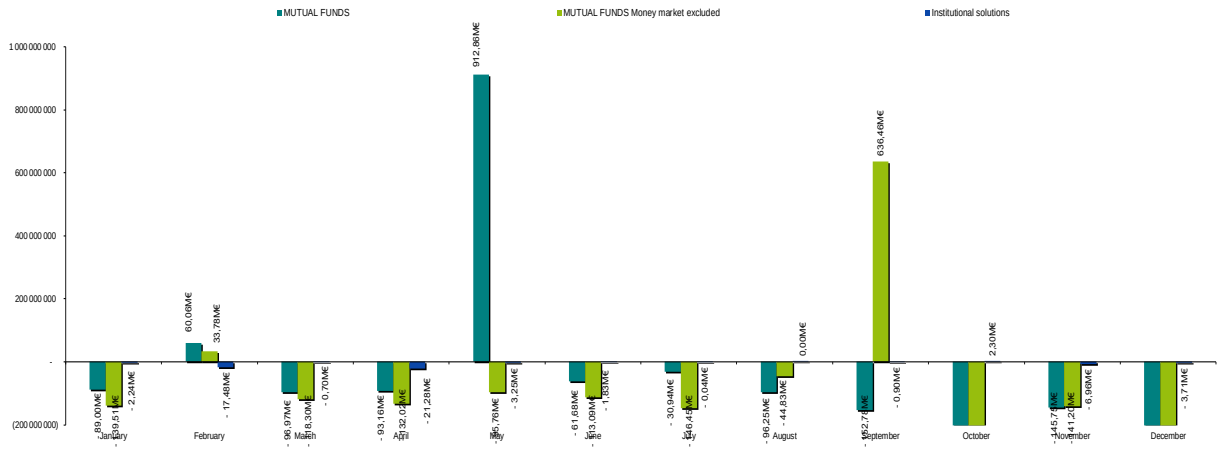

Mutual Funds : French range

Net new Asset 2023	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
Money Market	50 512 676	26 282 258	21 331 122	38 863 615	1 008 619 741	51 405 567	115 511 840	-51 413 407	-789 235 662	37 071 294	-4 544 277	-375 826 646	128 578 1
French range money market excluded	3 325 098	-219 592	-1 657 624	-682 018	-504 549	-295 880	-787 238	-	-39 607	-450 483	1 350 029	-954 355	-916 21

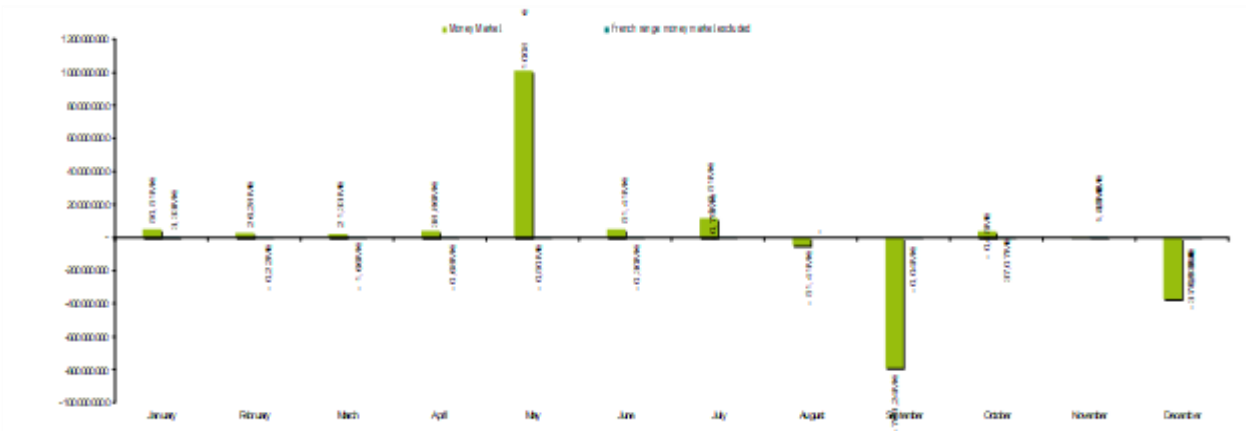

La collecte

Mutual Funds : Luxembourg and Dutch range

Net new Asset 2023	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
Luxembourg compartments MMF	-141 215 860	42 781 512	-109 006 318	-125 500 971	-96 417 939	-122 116 817	-157 484 882	-52 268 360	602 475 120	-258 201 052	-137 633 067	-292 965 254	-847 553 8
ABN AMRO FGR	-1 478 389	-8 775 938	-7 484 017	-5 768 919	1 158 851	9 342 198	12 130 053	7 438 774	34 098 855	1 203 361	-4 526 981	-8 163 305	29 174 5
Luxembourg compartments AAS	-141 098	-9 097	-150 102	-72 776	4 731	-18 194	-309 483	-3 275	-74 314	-1 410 988	-390 909	-198 669	-2 774 1

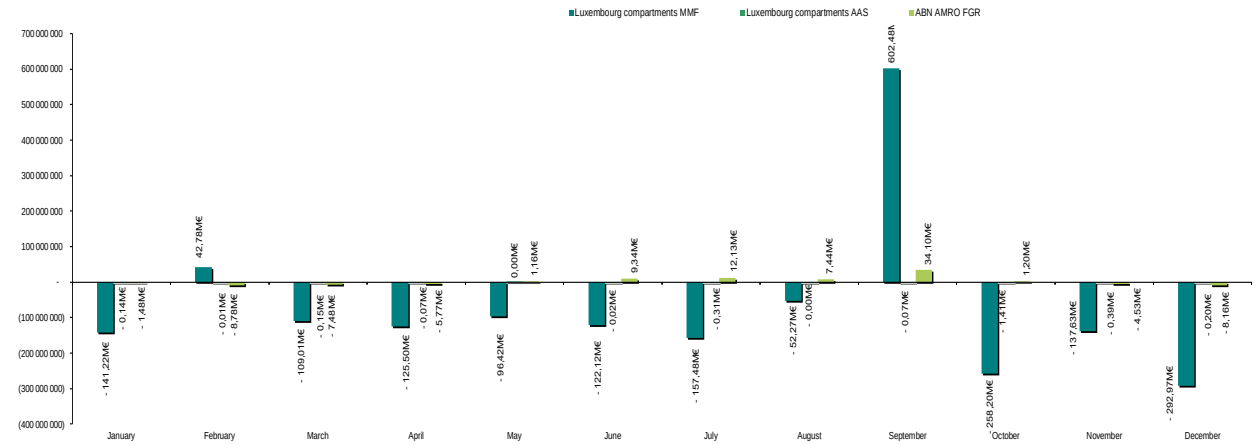

Institutional solutions

Net new Asset 2023	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	November	December	Total
Dedicated mandates and funds	-2 242 351	-17 477 648	-696 802	-21 284 368	-3 246 854	-1 828 559	-37 933	3 652	-899 027	2 299 251	-6 962 765	-3 706 781	-56 080 1

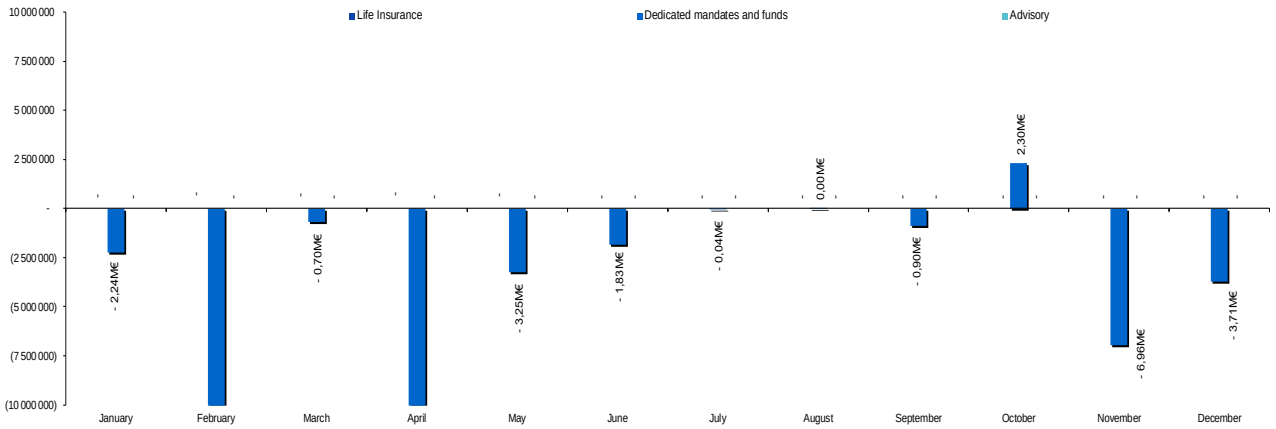

Les résultats financiers

ABN·AMRO Investment Solutions	BUDGET 2023	YTD Cons. December 2023	Ecart YTD-Versus Budget YTD 2023	% Ecart YTD-Versus Budget YTD 2023	YTD Cons. December 2022	Ecart YTD-Versus YTD 2022	% Ecart YTD-Versus YTD 2022
Net management fees	65 791	57 233	-8 558	-13%	61 730	-4 497	-7%
Net transaction fees funds		0			0	0	
Net financial fees	-384	-508	-124	32%	-1 294	787	61%
INCOME	**65 407**	**56 725**	**-8 682**	**-13%**	**60 436**	**-3 711**	**-6%**
Staff costs	-19 882	-18 272	1 609	-8%	-16 292	-1 980	12%
Other expenses	-16 420	-14 278	2 142	-13%	-16 545	2 267	-14%
Direct expenses	**-36 302**	**-32 550**	**3 751**	**-10%**	**-32 837**	**287**	**-1%**
Global costs (*)	-1 852	-1 961	-109	6%	-2 332	372	-16%
Other Internal settlements	-3 533	-3 214	319	-9%	-3 364	150	-4%
Indirect expenses	**-5 385**	**-5 175**	**210**	**-4%**	**-5 697**	**522**	**-9%**
EXPENSES	**-41 687**	**-37 725**	**3 962**	**-10%**	**-38 534**	**809**	**-2%**
OPERATING RESULT	**23 721**	**19 000**	**-4 720**	**-20%**	**21 902**	**-2 902**	**-13%**
Efficiency ratio	*63,7%*	*66,5%*			*63,8%*		

(*) The global costs budget was revised downwards in December by -€0,5 mln.

(M€)	BUDGET 2023	YTD Cons. December 2023	Ecart YTD-Versus Budget YTD 2023	YTD Cons. December 2022	Ecart YTD-Versus YTD 2022
NNA	5 399	- 813	- *6 212*	352	- *1 164*
Market Performance	543	1 768	*1 225*	- 3 097	*4 865*
AuM & AuA (EoP)	26 053	19 467	- *6 586*	18 512	*955*
AuM & AuA (Average)	23 082	19 351	- *3 730*	20 167	- *816*
Return on assets (bps)	28,3	29,3	*1,0*	30,0	- *0,7*

Source : ABN AMRO Investment Solutions Finance, sur la base des données fournies par la Direction Financière de NOBC.

Les revenus à fin décembre sont en dessous du budget de 8.7 millions d'euros.

Cette baisse s'explique par :

- Des « net management fees » de 8.6 millions en dessous du budget qui s'explique, entre autres, par un effet de base sur les actifs de 1.5 milliards (décalage entre le forecast 2022 et le réalisé fin décembre 2022) et d'un retard sur la collecte de 6.2 milliards d'euros à fin décembre. L'effet marché positif de 1.8 milliard d'euros ne suffit pas à compenser le retard sur les actifs.

- Des financial fees de 0.1 million en dessous du budget, lié à des pertes de change et au coût du capital.

Par rapport à l'année dernière, les revenus sont inférieurs de 6% (-3.7 millions d'euros). Ceci s'explique principalement par le niveau des actifs moyens de 0.8 milliard inférieurs à ceux de décembre 2022. La baisse concerne majoritairement les actifs actions à forte rémunération

Les résultats financiers

Dépenses

Par rapport au budget 2023 les dépenses sont inférieures de 3.9 millions d'euros.

Les frais de personnel (y compris les bonus) sont au-dessous du budget de 1.6 millions d'euros. Les salaires fixes sont en-dessous du budget car les recrutements prévus n'ont pas tous été réalisés à fin décembre. En effet les ETP à fin décembre sont de 85 au lieu de 90 budgétés soit un décalage de 5 ETP.

Les autres dépenses directes sont inférieures de €2.1 millions par rapport au budget et concernent essentiellement les dépenses informatiques (certaines licences informatiques comme Aladdin sont pour le moment inférieures au budget car elles sont corrélées avec les actifs).

Les charges sont également impactées de €0.2 million suite à la neutralisation d'une écriture de consolidation liée à une provision pour risque enregistrée en 2010 dans les comptes de Fontenay Gestion. Cette écriture de consolidation aurait dû être reprise en 2010 en même temps que la reprise de provision dans les comptes sociaux.

Les dépenses indirectes (SLA et frais de siège) sont €0.2 million en-dessous du budget. Le budget des frais de siège a été revu à la baisse de 0.5 million d'euros à fin décembre.

Par rapport à l'année dernière, les dépenses ont diminué de 2% (soit 0.8 million d'euros). Cela s'explique principalement par les frais de consultants comptabilisés en coûts directs qui étaient élevés en 2022 avant l'implémentation de Aladdin.

LES MARCHES EN 2023

2023 fut une année très positive pour les actifs risqués. Les taux d'intérêt élevés ainsi que la désinflation ont signalé le retour de taux réels positifs, mettant fin à l'effet TINA. En effet, après avoir culminé fin 2022, l'inflation a progressivement ralenti tout au long de 2023, d'abord dans le secteur des biens, puis dans le secteur des services. Les banquiers centraux, dépendants des données, ont initialement adopté une approche "*higher for longer*", mais face à la persistance de la désinflation, ils ont progressivement ajusté leur discours pour laisser les taux inchangés sur les derniers mois de 2023. Cette évolution s'est reflétée par des hausses de taux principalement concentrées dans la première moitié de 2023 pour la Fed, qui a augmenté ses taux de 100 points de base, portant son taux directeur à 5,5%, avec une dernière hausse en juillet. La BoE et la BCE ont adopté des approches plus agressives, relevant respectivement leurs taux de 175 points de base à 5,25% et de 200 points de base à 4,5%.

L'année a été marquée par des turbulences dans le secteur bancaire ainsi que par des incertitudes géopolitiques importantes. Dans un contexte de taux d'intérêt élevés, trois banques régionales américaines ont fait faillite, déclenchant une crise de confiance majeure qui s'est propagée jusqu'en Europe. Deux autres banques, Crédit Suisse et First Republic, proches de la faillite, auront finalement été sauvées par UBS et JP Morgan respectivement. Malgré le regain d'inquiétudes concernant le risque systémique engendré par ces événements, celui-ci ne s'est pas matérialisé, en grande partie en raison de l'intervention des autorités. La géopolitique fut une nouvelle fois au coeur de l'année, les conflits entre l'Ukraine et la Russie ainsi que les tensions politiques et économiques entre la Chine et les États-Unis ont perduré et en fin d'année, des affrontements entre le Hamas et Israël ont également éclaté. Bien que ces événements aient eu des conséquences modérées sur les marchés, entraînant des pics de volatilité ponctuels, notamment sur le prix des matières premières, ils ont ravivé la crainte d'une propagation des conflits à une échelle plus globale.

Aux États-Unis, l'économie a fait preuve d'une résilience remarquable. L'excès de cash accumulé pendant le COVID a joué un rôle crucial en soutenant la consommation. De plus, les divers stimuli fiscaux et le fait que les entreprises n'aient pas eu la nécessité de se refinancer au cours de l'année ont considérablement atténué l'impact des hausses de taux de la Réserve fédérale sur l'économie. Finalement, le marché de l'emploi est resté robuste tout au long de l'année, affichant un taux de chômage historiquement bas. En revanche, en Europe, l'économie a montré davantage de signes de fragilité que son homologue Américain. Les hausses des taux ont entraîné un resserrement significatif des conditions de crédit, impactant la consommation et la confiance des consommateurs et si pendant un temps, le secteur des services semblait résister par rapport à celui manufacturier, à partir de mi-2023, les deux secteurs se sont contractés. Enfin, la réouverture décevante de la Chine a également contribué à la faible croissance économique en Europe.

Dans l'ensemble, les marchés actions sont restés relativement apathiques face aux nouvelles données économiques et aux événements exogènes qui ont marqué l'année 2023, à l'image des volatilités implicites qui sont demeurées en régime de faible risque. Les investisseurs se sont concentrés sur des thèmes tels que l'intelligence artificielle, qui a largement contribué à la nette surperformance des "7 magnifiques" et donc, in fine, du marché américain. Ainsi, le S&P 500 a progressé de 26,3%, et l'Eurostoxx 50 de 23,2% également porté par ses grosses capitalisations. Malgré la réouverture et les mesures de relance de la banque centrale, l'activité économique Chinoise n'a jamais pu se redresser complètement, et les difficultés dans le secteur immobilier ont persisté. L'indice Hang Seng a enregistré une perte de 10,5%. Aux États-Unis, divers événements tels que le plafond de la dette, le « *shutdown* » du gouvernement, la dégradation de sa notation par Fitch, et les changements dans le discours de la Fed ont provoqué d'importantes fluctuations sur le taux à 10 ans. Il a ainsi atteint un pic dépassant les 5% avant de finir l'année globalement au même niveau qu'au début, à 3,866%. Le Bund allemand à 10 ans a quant à lui perdu 53,3 points de base pour s'établir à 2,029%. Enfin, malgré les incertitudes géopolitiques et les réductions de production de l'OPEP+, le prix du Brent a enregistré une baisse de 10,3% à 77$.

LES MARCHES - PERSPECTIVES

Perspectives

Le scénario central reste celui du soft landing. Les principaux risques identifiés lors de fin 2023 commencent à s'estomper. Les entreprises ont réussi à maintenir des marges solides malgré la hausse des salaires, notamment grâce à l'augmentation de la productivité. Ces dernières présentent des bilans sains pour aborder 2024 et n'ont pas besoin de corriger d'excès de capacité. Certaines ont d'ores et déjà profité des baisses de taux récentes pour se refinancer. En parallèle, la crainte de voir les marchés trop optimistes quant aux anticipations de baisses de taux s'éloigne. Ces derniers ont ajusté leurs anticipations de baisses de taux sur des niveaux beaucoup plus en ligne avec ce que les banques centrales anticipent et cela sans créer de mouvement de volatilité majeur. Certains risques baissiers persistent toutefois : incertitude quant à l'évolution de la consommation avec la fin de l'excès de cash, incertitudes géopolitiques, et effet de second tour sur l'inflation notamment en Europe.

Dans ce contexte, nous décidons d'augmenter notre exposition aux actions via une surpondération sur les actions croissances US. Nous restons sous-pondérés en Europe alors que nous estimons que les perspectives sont plus ternes pour la zone euro qui ne bénéficie pas des mêmes catalyseurs haussiers qu'aux États-Unis ; la croissance devrait rester amorphe cette année et la BCE semble avoir moins de marge de manœuvre que la Fed alors que le marché du travail reste tendu et les gains de productivité faibles. En termes de styles, nous pensons que la thématique IA et plus généralement les semi-conducteurs vont continuer de porter le marché en 2024. Les entreprises de croissance restent sur des niveaux de valorisation raisonnable et devraient bénéficier des baisses de taux en 2024.

Compliance et contrôle interne

Conformité

L'équipe de Conformité et Contrôle Interne appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction Conformité et Contrôle Interne est assurée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (" RCCI ") assisté d'une équipe de 3 personnes en charge de l'exécution de ses différentes missions :

- Évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de conformité ;
- Conseiller et assister la direction générale et le personnel dans leurs missions quotidiennes pour la société de gestion, dans le respect de leurs obligations professionnelles.

En 2023, l'équipe Conformité et Contrôle Interne a concentré ses efforts sur les points suivants :

- Soutenir les équipes opérationnelles (dans son rôle de conseil) sur les différents projets réglementaires (Sustainable Finance Disclosure Regulation, exercices « Global Standards » groupes sur la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme, ainsi que la gestion des risques liés aux fonctions déléguées) et contribuer aux tâches d'accompagnement de leur mise en œuvre ;
- Soutenir les équipes opérationnelles de la première ligne de défense dans la réalisation du plan de contrôle formel (monitoring) et contrôler l'efficacité de cette dernière en sa qualité de deuxième ligne de défense - y compris le support sur l'outil AGRC ("ABN AMRO Governance Risk and Control") soutenant le plan de contrôle ;
- Assurer le contrôle en tant que première ligne sur des sujets de conformité spécifiques tels que l'abus de marché ;
- Préparer, gérer et répondre aux demandes des régulateurs dans le cadre de leurs missions de suivi et de contrôle de l'activité de la société de gestion et de ses fonds - tous les rapports réglementaires déposés par la Conformité l'ont été dans les délais impartis au cours de l'année.

Une réalisation majeure de 2023, pour le département Conformité et Contrôle Interne, était en la mise en place d'une cartographie des risques organisée en fonction d'un référentiel adapté aux activités de gestion d'actifs, permettant de prioriser les travaux d'amélioration continue. Une revue de l'ensemble du plan de contrôle a été initiée, et s'échelonnera sur 2024, à la suite des nombreuses transformations opérationnelles vécues par AAIS sur les 2 dernières années.

Les autres réalisations notables sur des thématiques de conformité réglementaire incluent la mise en œuvre des enregistrements automatiques des conversations sur le système de téléphonie MsTeams, afin de fournir une solution mieux intégrée pour permettre aux collaborateurs d'AAIS de se conformer à leurs devoirs en termes de prévention des abus de marché, notamment, ainsi qu'une amélioration du niveau d'industrialisation des contrôles sur les contraintes d'investissement ESG.

Il n'y a pas eu d'incident majeur de conformité à remonter en 2023. A noter qu'AAIS a été choisie par l'AMF pour entrer dans le champ d'un contrôle SPOT sur ses activités de reporting réglementaire, contrôle qui se déroulera sur Q1-Q2 2024

En 2024, le département " Conformité et contrôle interne " poursuivra ses activités :

- Finaliser la revue des scripts des contrôles du plan de contrôle interne ;
- ses missions essentielles, définies réglementairement, de conseil et de contrôle de second niveau ;
- ses efforts pour soutenir la mise en œuvre des nouvelles réglementations, en particulier EMIR Refit, CSRD et les exigences en matière de gestion du risque de liquidité ;
- son soutien continu au Comité exécutif et aux membres du personnel dans le cadre des processus réglementaires nouvellement mis à jour ou créés ;
- la formation du personnel sur les questions de réglementation ou de conformité ;
- le soutien à toutes les équipes de l'AAIS dans la mise en œuvre de divers plans d'action axés sur la conformité.

Risques

Le département des risques appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

Sous la supervision du Chief Risk Officer, la fonction de contrôle permanent des risques est assurée par le Risk Controller, et une équipe de trois personnes : deux spécifiquement en charge des risques d'investissement et une en charge des risques opérationnels, pour mener à bien ses missions :

- Mettre en œuvre la politique de gestion des risques ;
- Veiller au respect du système de contrôle des risques de l'OPCVM ;
- Conseiller le Conseil de Surveillance sur la définition du profil de risque de chaque OPCVM ou FIA géré ;
- Rendre compte à la direction et au Conseil de Surveillance sur l'application de la politique de gestion des risques de la société;
- Rendre compte à la direction du niveau de risque encouru par chaque OPCVM et FIA géré, et de tout dépassement actuel ou prévisible, afin de prendre toutes les mesures appropriées.

1. Le contrôle des risques d'investissement

De manière récurrente, l'équipe de contrôle des risques d'investissement :

- Effectue un suivi quotidien des risques de marché, de performance, de liquidité, de crédit et de contrepartie et fait remonter les dépassements de limites de risques d'investissement durs et souples ;
- Participe activement aux comités d'investissement d'AAIS, en fournissant des indicateurs de risque et des analyses de performance, et en apportant un éclairage en support des décisions d'investissement ;
- Prépare des rapports mensuels détaillés sur les risques pour le comité exécutif de l'AAIS et des rapports de synthèse trimestriels/semestriels pour les organes de supervision de l'AAIS ;
- Maintient et améliore en continu les outils de contrôle des risques (y compris RiskMetrics, dédié au suivi quotidien des risques d'investissement) ;
- Produit des rapports réglementaires sur les risques pour l'AMF et la CSSF.

Du point de vue du risque d'investissement, l'année 2023 a été marquée par :

- **Risque de marché / Risque de liquidité :**
  - L'année 2023 n'a pas présenté d'événement significatif en termes de risques de marché et de liquidité :
    i. Sur l'ensemble de l'année, aucun dépassement des lignes directrices de levier ou de la valeur en risque (indiquées dans le prospectus), ni d'excédent de Tracking Error (seuil défini dans les contrats de délégation de gestion) n'ont été enregistrés au-delà des situations existantes et acceptées.
    ii. Le niveau de liquidité est resté élevé, avec un coût de transaction moyen pondéré des portefeuilles AAIS diminué pour s'établir à 0,16 %, ce qui montre une amélioration de la liquidité des marchés tout au long de l'année, et la plupart des portefeuilles AAIS peuvent toujours être liquidés avec un impact raisonnable sur les coûts (< 1%) la liquidité quotidienne est restée stable autour de 92% des actifs en gestion.
  - Les quelques points notables incluent :
    i. Le renforcement des contrôles sur les forwards de change, prévus pour être limités à un usage de couverture, et le lancement d'une revue de la doctrine d'emploi et de risque pour ces instruments ;
    ii. Un suivi renforcé des stress observés sur les valeurs bancaires en S1 2023, avec un impact resté marginal sur les portefeuilles AAIS ;
    iii. Des travaux pour prévenir la détérioration de la liquidité de fonds obligataires des marchés émergents ainsi que d'un fonds sur actions européennes dont l'actif avait beaucoup crû.

Risques

- **Risque de valorisation :**
  - L'année 2023 n'a pas présenté d'événement significatif en termes de risque de valorisation, avec seulement quelques sujets spécifiques isolés impliquant un cadre de gestion dédié :
    i. La prolongation de la crise russo-ukrainienne, avec notamment le contrôle des capitaux maintenu en Russie a amené à amener la valeur du reliquat de titres encore en portefeuille à 0 ;
    ii. Un suivi particulier du risque de valorisation des obligations « distressed » dans les portefeuilles, notamment HY ;
    iii. Un renforcement des contrôles, en collaboration avec State Street, notamment pour assurer une gestion appropriée et cohérente de la radiation des coupons courus pour les obligations en défaut et les obligations réputées « distressed ».

En termes de réalisations, l'année 2023 a été une année particulièrement dense pour l'équipe de gestion des Risques d'Investissement, avec notamment les réalisations suivantes :

- La finalisation de la reconstruction de l'équipe pour la ramener à l'effectif nominal, notamment en remplaçant le turn-over et en embauchant un stagiaire pour 6 mois ;
- Le déploiement de la plateforme ALADDIN RISK de mesure et de contrôle du risque sur les portefeuilles AAIS, en remplacement de l'outil de gestion des risques précédent (RiskMetrics) ;
- Une revue complète de la politique de valorisation d'AAIS, et notamment :
  - Une refonte du Comité de Valorisation, désormais tenu mensuellement, avec un ordre du jour enrichi ;
  - le renforcement du cadre de contrôle de la valorisation des instruments,
  - le remaniement du processus de contrôle de l'évaluation de la valeur liquidative (encore en cours).
- Le renforcement du suivi de la liquidité à l'actif et la mise en place d'outils de gestion au passif des fonds, ainsi que la définition de la gouvernance de la mise en œuvre opérationnelle pour AAIS, en collaboration avec les valorisateurs Caceis et State Street (qui se poursuivra sur 2024)
- Poursuite du renforcement du cadre de suivi des risques ESG (toujours en cours en 2024).

En 2024, l'équipe de contrôle des risques d'investissement continuera à se concentrer sur :

- Le maintien du "House in Order" et d'un service nominal à la société de gestion, en particulier par la réalisation et les évolutions du plan de contrôle, le traitement des IMAT en attente et les recommandations d'audit, le dépôt des rapports réglementaires les réponses aux demandes de renseignements des régulateurs en temps et qualité, ainsi que le soutien aux projets clés de l'entreprise pour assurer la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité ;
- LA finalisation de la revue et de l'amélioration du cadre de suivi et de la gouvernance de la meilleure exécution (Best Exe)
- La poursuite de la construction et l'industrialisation du cadre de maîtrise des risques ESG ;
- La finalisation du déploiement des outils de gestion de la liquidité au passif sur l'ensemble de la gamme AAIS ;
- La montée en charge de la maintenance d'ALADDIN RISK ainsi que la mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées (affinage des modèles, compléments de données, etc.) ;
- Le renforcement du cadre de surveillance du risque de contrepartie d'AAIS, notamment en assurant la conformité aux nouvelles directives réglementaires (EMIR Refit) et en améliorant la fréquence et l'exhaustivité de la surveillance du risque de contrepartie ;
- L'amélioration du pilotage, de l'appropriation et de la sensibilisation sur les sujets risques au sein d'AAIS ;
- La mise en œuvre des développements réglementaires en cours et nouveaux dans les délais ;
- L'amélioration de l'efficacité du contrôle des risques, notamment en tirant parti des opportunités offertes par la transformation d'AAIS.

2. Contrôle des risques opérationnels

Les responsable des risques opérationnels, est notamment en charge de l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels dans son ensemble. Il coordonne de plus l'activité d'enterprise risk management, en aidant au pilotage et à la bonne gouvernance du dispositif de gestion des risques.

A ce titre, afin de maintenir et faire évoluer ce dispositif de contrôle des risques opérationnels tout au long de l'année, l'équipe a été en charge des missions suivantes :

- Élaboration et mise à jour annuelle de la cartographie des risques opérationnels en lien avec la méthodologie du groupe ABN AMRO, sans préjuger de l'indépendance de la société de gestion ;
- Suivi et évolution des indicateurs de risques et tableaux de bord à destination de la Direction Générale de façon mensuel, dans le cadre du dispositif ERM du Groupe ;
- Animation de la collecte et de la gestion de l'ensemble des incidents opérationnels survenus durant l'année 2022 avec l'analyse des dysfonctionnements, et l'évaluation du coût en terme de risque opérationnel ;
- Animation de l'évaluation et du suivi des risques dans le cadre de changement majeur ou d'implémentation de nouveaux outils, dans le cadre du process de « Change Risk Assessment ».

2023 a marqué une étape dans la transformation du dispositif de gestion des risques d'AAIS, notamment par :

- Le développement d'une nouvelle cartographie des risques, en collaboration avec l'équipe de conformité et de contrôle interne, afin de fournir une vision plus claire, cohérente et adaptée à l'activité de gestion d'actifs des risques d'AAIS, en application des exigences réglementaires, et permettant une priorisation fine des travaux d'amélioration continue ;
- Une extension du périmètre de risques suivis régulièrement, avec l'inclusion des risques liés aux fonctions externalisées, à l'usage des données, aux aspects du durabilité ainsi qu'aux technologies de l'information ;
- La mise à jour de la charte des risques d'AAIS, qui clarifie l'insertion d'AAIS dans le dispositif de risques du groupe AAB, et précise les interactions entre AAIS et AAB sur ces sujets.

Se montant à 203 kEUR, les pertes opérationnelles sont restées dans les limites de la tolérance prévue en 2023, l'essentiel des pertes provenant soit d'un usage inadapté de forwards de change par des délégataires de gestion, au-delà de l'activité de couverture, et de l'identification d'une provision non reprise dans les comptes consolidés d'AAIS depuis 2006.

Les autres événements survenus en 2023 ont montré un gisement d'améliorations à apporter sur le processus de suivi des à recevoir fiscaux au profit des fonds d'AAIS, processus faisant désormais l'objet d'une procédure partagée avec State Street, et des contrôles mis en œuvre par AAIS, ainsi que sur le processus de réintégration d'ordres sur une VL passée, avec une procédure en cours de construction à fin 2023.

Pour l'année 2024, la fonction de Risque opérationnel continuera à maintenir et à développer son activité :

- Suivre la mise en œuvre des initiatives prioritaires d'amélioration continue (« path to medium risk ») ainsi que mettre à jour la cartographie des risques d'AAIS en fonction ;
- Maintenir et renforcer le système de contrôle des risques suivant les procédures en place, et l'adapter aux développements en cours et à venir de l'activité ;
- Continuer à apporter un support aux équipes opérationnelles dans l'identification et la résolution des incidents opérationnels ;
- Diffuser et communiquer une culture « risques » au sein d'ABN AMRO Investment Solution ;
- Poursuivre la structuration et le renforcement de la gouvernance « Risk Management » en étant support au comité exécutif dans la gestion des risques de la société de gestion, en particulier via une revue complète de la cartographie des risques de l'entité.

Perspectives 2024

En 2024, AAIS s'attachera à soutenir ABN AMRO Bank dans ses objectifs de croissance. AAIS cherchera à augmenter les actifs sous gestion tout en préservant les niveaux de marge. Cette croissance reposera sur l'adaptation continue des stratégies de gestion disponibles aux besoins des clients et aux conditions de marché, sur la diversification de la clientèle et enfin une couverture géographique plus large pour la distribution. AAIS poursuivra son développement sur le marché des solutions dans le but d'en devenir une référence. Enfin, la mise en œuvre des nouveaux outils et processus sera finalisée tandis que l'adaptation continue aux nouvelles exigences réglementaires se poursuivra.

Concernant les produits, l'accent sera mis sur le développement d'une offre multi-asset en gestion passive, d'une offre Global Equities et sur la mise en place de Fund Wrappers pour les besoins de l'Investment Center. De nouvelles stratégies seront rejoindront la plateforme AAF. Des réflexions seront également conduites sur les fonds privés (dont un fonds Evergreen). 2024 sera également l'année du lancement de la plateforme de fonds AMS, dédiée à notre partenaire américain dans le contexte du projet Bridge.

S'agissant des canaux de distribution, la priorité sera toujours donnée aux réseaux internes dont les Pays-Bas en premier lieu et à la poursuite de l'expansion des ventes externes en Europe avec des résultats concrets attendus en Europe du Nord et en Europe du Sud. La promotion de la plateforme AMS sera un objectif clé pour 2024. Nous poursuivrons nos éfforts pour signer un nouveau succès dans la promotion de l'offre de Sub-Advisory et d'Augmented CIO.

Sur le plan des opérations, l'attention sera portée à la finalisation de l'environnement de données et à la production des rapports réglementaires notamment (periodic reports, ESG factsheets). Une mise à niveau du site WEB est également programmée.

La culture, le leadership et la gestion des talents feront toujours partie de la transformation en tant que pierre angulaire du processus de gestion du changement. La gestion et le développement des personnes sont l'une des initiatives clés dans les années à venir.

Disclaimer

ABN AMRO Investment Solutions – AAIS

Société anonyme au capital de 3 324 048 euros, à Directoire et Conseil de Surveillance
Immatriculée au RCS Paris sous le numéro 410 204 390.
Siège social : 3, Avenue Hoche, 75008 Paris, France.
Approuvé par l'AMF, en date du 20/09/1999
En tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'enregistrement GP99-27.

Ce document promotionnel préparé par ABN AMRO Investment Solutions (« AAIS ») ne constitue pas une sollicitation d'achat, une offre de vente ou un conseil juridique ou fiscal. En aucun cas, il ne constitue une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant de prendre une décision d'investissement, l'investisseur est responsable de l'évaluation de ses risques et de la cohérence de sa décision avec ses objectifs, à son expérience et à sa situation financière.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations sur les produits présentés dans ce document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité des informations contenues dans la documentation juridique du fonds qui vous a été remise et/ou qui est disponible gratuitement.

SA à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 €
410 204 390 RCS Paris
Siège social : 119-121, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n° GP 99-27
TVA Intracommunautaire : FR 81410204390